

SAC-050506

UNIVERSITÉ DE MONCTON

188^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le vendredi 6 mai 2005

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

Robert Baudouin, professeur	Moncton	Anne Lowe, doyenne	Moncton
Samira Belyazid, professeure	Edmundston	France Marquis, professeure	Edmundston
Andrew Boghen, doyen	Moncton	Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton
Gilles Bouchard, professeur	Moncton	Abdelaziz Nait Ajjou, professeur	Moncton
Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER)	U de M	Sonia Poulin, bibliothécaire en chef	Moncton
Charles Bourque, doyen	Moncton	Émérentienne Richardson, professeure	Moncton
Paul-É. Bourque, directeur	Moncton	Edgar Robichaud, doyen	Shippagan
Liette Clément, professeure	Shippagan	Régina Robichaud, directrice	Moncton
Gilles Cormier, doyen	Moncton	Jacques Saindon, professeur	Moncton
Jacques-Paul Couturier, doyen	Edmundston		
Paul Deguire, professeur	Moncton	<u>INVITÉS ET INVITÉES</u>	
Yahia Djaoued, professeur	Shippagan	Paul Albert, vice-recteur Campus d'Edmundston	Edmundston
J. Éric Dubé, professeur	Moncton	Armand Caron, vice-recteur Campus de Shippagan	Shippagan
Marie-Christine Émond, étudiante	Moncton	Lise Dubois, vice-doyenne	Moncton
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M	Nassir El-Jabi, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Pierrette Fortin, professeure	Edmundston	Colette Landry Martin, secrétaire générale (SG)	U de M
Normand Gionet, doyen	Moncton	Suzanne LeBlanc, registraire	Moncton
Serge Jolicoeur, professeur	Moncton	Simone LeBlanc-Rainville, professeure à la retraite	Moncton
Cheick Tidiane Konaté, étudiant	Moncton	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Salem Lakhal, professeur	Moncton	Gérard Snow, président d'assemblée	Moncton
Frances LeBlanc, étudiante	Moncton		
Gaston LeBlanc, doyen	Moncton		
Gary Long, professeur	Edmundston		

ABSENCES MOTIVÉES : Marie-France Albert, Nasser Baccouche, Lise Caron, Suzanne Harrison-Savoie, Ronald C. LeBlanc, Patrick Maltais, Denise Merkle, Éric Michaud, Richard Thériault et Marc-André Villard

ABSENCES : Paul-Émile Benoit et Hubert Roussel

1.	OUVERTURE	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4.	CORRESPONDANCE	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-050311	4
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC)	4
	7.1 (7.1) Représentation au Sénat académique	4
	7.2 (11) Sondage Maclean's	7
	7.3 (12) Modifications aux Statuts et règlements	7
	7.4 (13) Règle d'ordre	7
8.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-050322	7
9.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)	7
	9.1 Baccalauréat en ingénierie - génie électrique (régulier et coop)	7
	9.2 Évaluation des programmes de biologie	10
	9.3 Évaluation de la Maîtrise ès sciences appliquées	18
10.	NOMINATIONS	21
	10.1 Bureau de direction du Sénat académique	21
	10.2 Comité conjoint de la planification	22
	10.3 Comité d'appel du Sénat académique	22
	10.4 Comité d'attestation d'études	22
	10.5 Comité de sélection des grades honorifiques	22
	10.6 Comité des programmes	22
	10.7 Conseil de la langue française	23
11.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	23
	11.1 Création de trois cours ANGL	23
	11.2 Création du cours ADPU6430	23
	11.3 Modifications au B.A. multidisciplinaire	23
	11.4 Création de cours SINF	26
	11.5 Baccalauréat ès sciences en sciences et technologie des aliments (biotechnologie) - prolongation pour les admissions suspendues	26
	11.6 Connexité des majeures, mineures et concentrations	27
	11.7 Modification aux conditions d'admission à la Maîtrise ès sciences appliquées	28
	11.8 Modifications au règlement 2.7.1	29
	11.9 Ajout d'un règlement universitaire de premier cycle 12.6	29
	11.10 Ajout d'un règlement universitaire de cycles supérieurs 30.6	30
12.	FORMATION MÉDICALE	30
13.	RAPPORT PRÉLIMINAIRE SUR LES EXIGENCES D'ADMISSIONS DANS LE CADRE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE RENOUVELÉE	35
14.	CONTINGEMENT - SCIENCE INFIRMIÈRE	35
15.	SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-050423	36
16.	AFFAIRES NOUVELLES	36
17.	PROCHAINE RÉUNION	36
18.	ÉVALUATION DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE	37
19.	CLÔTURE	38

DOCUMENTS	39
DOCUMENT A : Ordre du jour adopté	A(1)
DOCUMENT B : Procès-verbal CCJ-050322	B(1-24)
DOCUMENT C : Nominations	C(1-9)
DOCUMENT D : Rapport du Comité des programmes	D(1-38)
DOCUMENT E : Rapport préliminaire sur les exigences d'admissions dans le cadre de l'école secondaire renouvelée	E(1-4)
DOCUMENT F : Historique sur les inscriptions à l'école réseau de science infirmière	F(1)

- * Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

1. OUVERTURE

Le président souhaite la bienvenue à cette 188^e séance du Sénat académique de l'Université de Moncton. Il nomme les personnes qui se sont excusées. Il souhaite ensuite la bienvenue à Marie-Christine Émond, étudiante au Campus d'Edmundston; Cheick Tidiane Konaté et Frances LeBlanc, étudiant et étudiante au Campus de Moncton. Il fixe l'heure de clôture à 16 h 30 et nomme Suzanne LeBlanc et Simone LeBlanc-Rainville comme scrutatrices.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

4. CORRESPONDANCE

Aucune.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

R : 01-SAC-050506

Gilles Cormier, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que le Sénat académique adopte l'ordre du jour. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-050311

Corrections :

- < Page 1, dans les présences, enlever le nom de Paul-É. Bourque, il est inscrit deux fois.
- < Page 1, enlever la ligne : Absence : Serge Jolicoeur.
- < Page 16, 2^e paragraphe, 10^e ligne, il faut lire : ...a simplement repris la formulation antérieure...

R : 02-SAC-050506

Charles Bourque, appuyé par Andrew Boghen, propose :

« Que le procès-verbal SAC-050311 soit adopté tel que corrigé. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC)

7.1 (7.1) Représentation au Sénat académique

Recteur et vice-chancelier : Habituellement ce n'est pas moi qui fait le suivi de cette rubrique. Selon ma compréhension du dossier, nous n'avons plus de comité même si l'on a des membres, des ex-membres du comité qui sont présents parmi nous. Le BDS m'a demandé de faire le point sur cette question suite à la dernière réunion du Sénat académique. Je vous rappellerai que l'on a eu une assez longue discussion lors de la dernière réunion du Sénat académique sur ce sujet pour conclure, dans un premier temps,

7.1 **(7.1) Représentation au Sénat académique** (suite)

qu'il faudrait procéder en deux temps pour étudier la question. Le Sénat académique devra se prononcer sur le statut des directeurs et directrices d'école au Sénat académique et dans un deuxième temps qu'une proposition complémentaire soit faite sur la modification à la Loi sur l'Université. Ensuite, il y avait un encouragement de la part du Sénat académique à l'égard du Comité *ad hoc* de peut-être poursuivre cette analyse et revenir éventuellement au Sénat académique avec une proposition qui irait dans le sens de la résolution R : 08-SAC-050311 que l'on trouve en bas de la page 20. Maintenant, le comité ou les membres du comité ont choisi de ne pas continuer leur travail. Ils avaient l'impression qu'ils avaient fait un travail de quelques années et ce n'était pas tout à fait évident le positionnement ou les préférences du Sénat académique face à cette question. Entre temps, depuis la dernière réunion du Sénat académique, on peut conclure qu'il n'y a pas de comité en ce moment pour revenir au Sénat académique sur la question. On avait aussi précisé que s'il y a quelqu'un qui voulait arriver au Sénat académique cette fois-ci avec une recommandation ferme sur une question, c'était important d'avoir un avis de motion à l'avance pour pouvoir délibérer sur la question qui pourrait nécessiter une modification à la Loi sur l'Université. J'en ai discuté à deux reprises avec les membres du Bureau de direction du Sénat académique depuis le Sénat du mois de mars. Je pense que c'est clair que le Sénat académique s'est entendu sur une chose. On devrait avoir une approche de représentation proportionnelle des facultés en ce qui concerne le choix ou la représentation du corps professoral au Sénat académique pour le Campus de Moncton. Alors, ça c'est un principe sur lequel on s'était déjà entendu il y a plusieurs réunions du Sénat académique. La question fondamentale qui demeure est à savoir que les directions d'école siégeaient d'office au Sénat académique et l'on a clarifié ceci depuis de nombreuses années. Par ailleurs, il y a deux autres questions associées à ce défi. Dans un premier temps, une modification à cette disposition de la Loi, qui assure une représentation d'office des directions d'école au Sénat académique, amènerait un équilibre différent au Sénat académique par rapport aux gestionnaires académiques et au corps professoral. Le deuxième élément sur lequel il y a eu des points de vue différents qui ont été exprimés et sur lesquels nous n'avons pas nécessairement pris une décision est le suivant. Si l'on devait éventuellement passer à un mode de représentation proportionnelle des facultés, quel est le système électoral que l'on devrait privilégier? En d'autres mots, est-ce que chacune des facultés présente une liste électorale et que l'ensemble des électeurs éligibles votent sur chacune des listes ou est-ce qu'on laisse à la discrétion de chacune des unités académiques de choisir leur nombre de représentantes et représentants. Je vous ai déjà exprimé ma préférence par rapport à cela, mais on n'a pas eu de décision ou une orientation ferme du Sénat académique. J'ai réfléchi à ceci aussi parce que je sais que ça fait déjà plusieurs années que ça préoccupe le Sénat académique et l'on a l'impression que l'on est resté un peu sur notre soif dans ce dossier après le débat de la dernière réunion du Sénat académique. J'aurais peut-être quelques suggestions à faire, ce n'est vraiment pas une proposition de ma part. Ce sont quelques suggestions et peut-être après j'inviterais le Sénat académique à se transformer en comité plénier pour dix minutes pour en discuter. Si l'on voit que ça peut aller dans une direction, on pourrait mandater le recteur et vice-chancelier et les deux membres qui ont déjà siégé au comité de faire un petit document pour la prochaine réunion du Sénat académique. Si vous voulez reconstituer un comité complet, vous le pourrez aussi. Je serais prêt à travailler avec quelques membres du Sénat académique pour arriver à la réunion du mois d'août avec une proposition si l'on sent que l'on s'en va dans une direction. D'abord, en ce qui concerne les directions d'école au Sénat académique, si l'on n'est pas prêt à bouger sur ceci, ce sera très difficile d'aller plus loin. Peut-être que c'est un peu mon rôle de voir s'il y a une situation d'équilibre dans ceci. On parle de cinq directeurs ou directrices à l'heure actuelle, soit quatre regroupées à l'intérieur de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et une école au sein de la Faculté des arts et des sciences sociales. Ce qu'il faudrait voir, c'est s'il y a des raisons pour lesquelles on veut avoir des directions d'école au Sénat académique. Les écoles sont là particulièrement en raison des programmes professionnels et que ces points de vue sont représentés au Sénat académique. Cela dit, est-ce que l'on pourrait imaginer une situation parmi les cinq écoles où annuellement il y en aurait deux ou trois qui seraient représentées au Sénat académique et seraient ajoutées aux douze postes de professeurs et professeurs au Campus de Moncton qui, à l'heure actuelle, sont garantis par la Loi sur l'Université. Ceci aurait pour effet, dans un premier temps, de ne pas exclure de façon automatique toutes les directions d'école et l'on aurait quand même un point de vue des écoles professionnelles qui m'apparaît aussi important parce que c'est surtout ces programmes qui sont près de la profession. Par ailleurs, je crois que le fait que l'on pourrait aussi ajouter un certain nombre

7.1 **(7.1) Représentation au Sénat académique** (suite)

de professeures ou professeurs aux douze, ce serait plus facile d'arriver avec une représentation proportionnelle. Je trouve que cela présente une approche qui ne répond peut-être pas d'une façon absolue à tous les objectifs que l'on s'était donnés, mais je crois que l'on irait dans une bonne direction en faisant cela de cette façon. Maintenant en ce qui concerne le mode de scrutin, si le Sénat académique pense que l'on devrait préparer un document dans le sens que je viens de l'exprimer ou une variation de ceci, ce serait important et rassurant pour tout le monde de savoir si l'on procède avec un mode de représentation proportionnelle et que l'on augmente le nombre de professeures ou professeurs du Campus de Moncton au Sénat académique. Il me semble que ce serait aussi rassurant de savoir quel mode de scrutin l'on aura pour les élire plutôt que de laisser ceci encore dans une zone grise alors que l'on va vers une demande de modification de la Loi sur l'Université.

R : 03-SAC-050506

Gilles Bouchard, appuyé par Paul Deguire, propose :

« Que le Sénat académique se transforme en Comité plénier pour 15 minutes. »

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

Il est 8 h 52.

R : 04-SAC-050506

Neil Boucher, appuyé par Gilles Cormier, propose :

« Que le Sénat académique revienne en assemblée délibérante. »

Vote sur R04 unanime ADOPTÉE

Il est 9 h 10.

R : 05-SAC-050506

Neil Boucher, appuyé par Andrew Boghen, propose :

« Que Gilles Bouchard et Normand Gionet se concertent avec le recteur et vice-chancelier afin de préparer un document pour la prochaine réunion du Sénat académique qui irait dans le sens de la direction présentée par le recteur et vice-chancelier. »

Bouchard : Est-ce que c'est un document ou un avis de motion?

Recteur et vice-chancelier : Je me sentirais confortable d'amener une proposition pour décision qui pourrait faire partie d'un document. Je pense que l'on connaît la situation, mais j'oserais croire que l'on pourrait même l'accompagner d'un avis de motion avec un texte assez formel sur une proposition du Sénat académique. S'il juge qu'il voudrait le considérer au mois d'octobre, il le fera.

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

R : 06-SAC-050506

J. Éric Dubé, appuyé par Régina Robichaud, propose :

« Que le Sénat académique abroge les résolutions R : 06-SAC-050311 et R : 08-SAC-050311. »

Vote sur R06 unanime ADOPTÉE

7.2 (11) Sondage Maclean's

Recteur et vice-chancelier : C'est tout simplement pour vous dire et vous rappeler qu'à la page 49 j'avais indiqué que, à une prochaine réunion du Sénat académique, l'on serait en mesure d'amener un document pour une discussion plus approfondie sur la présence et la participation de l'Université à ce processus. J'avais bien indiqué que je ne pensais pas que ce serait fait pour cette présente réunion du Sénat académique, ce sera à la prochaine réunion du Sénat académique, soit au mois d'août.

7.3 (12) Modifications aux Statuts et règlements

SG : C'était des modifications pour clarifier le fonctionnement des écoles. Nous nous sommes réunis et nous avons vérifié le contenu des documents avec des gens des ressources humaines. Il reste encore quelques articles qui méritent d'être clarifiés et c'est pour cette raison que nous n'avons pas apporté de document aujourd'hui.

7.4 (13) Règle d'ordre

Président d'assemblée : Si vous vous rappelez bien, à la page 10 du procès-verbal, vous avez la proposition P : 04-SAC-050311 d'adopter des règles d'ordre et cette proposition a été déposée. Cette proposition n'existe plus.

Recteur et vice-chancelier : Depuis votre présidence, il y a déjà plusieurs années, vous avez pris une position par rapport au vote exigeant une majorité renforcée, mais je pense que l'on avait senti le besoin de confirmer ceci dans nos propres règles de procédures de sorte que l'on n'ait pas, à chaque fois, à se poser la question à savoir si l'interprétation des règles et procédures sont correctes. Essentiellement, la proposition avait deux volets. Dans un premier temps, on sait que dans la Loi sur l'Université, sur certaines questions, l'on doit avoir ce que l'on appelle une majorité renforcée des deux tiers pour que l'on puisse adopter une proposition. Alors votre pratique depuis de nombreuses années a été que, lorsque la majorité renforcée est exigée en vertu de la Loi sur l'Université, vous avez demandé que cette même majorité renforcée soit exercée au moment de la résolution de principes avant même l'adoption du libellé de la Loi par la suite. Par ailleurs, notre pratique a toujours été que, lorsqu'il y a une proposition qui nécessite une majorité renforcée et que quelqu'un apporte un amendement ou un sous-amendement, vous avez aussi exigé la majorité renforcée pour l'adoption du sous-amendement ou de l'amendement qui conduirait vers un vote sur la proposition principale. Vous savez que le code utilisé au Sénat académique, c'est le code Morin. Ce code Morin a été adapté et modifié pour notre assemblée délibérante et à l'occasion on précise nos règles de procédure. Alors cette proposition aurait pour effet d'amener une précision de sorte que dorénavant, on n'aurait pas à se poser la question à chaque fois.

8. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-050322

Voir le Document B, p. 1-24

R : 07-SAC-050506

Charles Bourque, appuyé par Edgar Robichaud, propose :

« Que le Sénat académique reçoive le procès-verbal du Comité conjoint de la planification CCJ-050322. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)

9.1 Baccalauréat en ingénierie – génie électrique (régulier et coop)

VRER : En ce qui concerne le programme de génie électrique, il a été évalué par l'évaluatrice externe, M. Gilles Y. Delisle de l'École d'ingénierie de l'Université d'Ottawa et ce les 9 et 10 avril 2003. Le mois suivant, M. Delisle présente un rapport préliminaire et le

9.1 Baccalauréat en ingénierie – génie électrique (régulier et coop) (suite)

5 août 2003, il présentait son rapport final. Je vais vous résumer très brièvement les commentaires de l'évaluateur en guise de mise en contexte avant de procéder aux recommandations qui ont été adoptées au Comité conjoint et de la planification. L'évaluateur maintient que le programme est pertinent et s'aligne bien avec les axes de développement de notre institution. Toutefois, il note qu'il y a trop de spécialisation, ce qui, de l'avis de l'évaluateur, crée un manque d'adéquation entre le profil des diplômés et les besoins du marché. Pour en connaître un peu plus sur ce point particulier, j'attire votre attention au point b) à la page 47 du document où l'évaluateur affirme que « Il est impossible, si l'on tient compte de la charge de cours qui incombe à ces professeurs dans le tronc commun du programme de se tenir au courant de tous les développements dans autant de secteurs ». « Clairement, le programme doit être repensé en fonction des réalités et contraintes de l'Université ». Encore sur la qualité et la pertinence du programme, l'évaluateur est de l'opinion que le contenu est assez conservateur et je me sers de ses deux mots, le contenu est « conservateur et sclérosé », trop de cours de tronc commun au détriment d'une formation moderne dans les mots de l'évaluateur. L'évaluateur maintient que certaines pratiques qui sont suivies, par exemple, inclure un laboratoire dans un cours mais ne pas comptabiliser ce laboratoire dans les crédits obtenus, c'est une pratique qui semble aller à l'encontre du BCAP et le BCAP, c'est le bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie. Au niveau du recrutement, l'évaluateur maintient qu'il y a un manque d'agressivité et qu'il faut accentuer la présence des différentes communautés. Au niveau de l'enseignement, il louange les bonnes pratiques et approches pédagogiques en dépit du fait que la qualité est menacée par la tâche qui devient fréquemment excessive. Au niveau du corps professoral, étant donné le corps professoral actuel et la charge de cours, il maintient qu'il y a un besoin de rationalisation. Au niveau des ressources matérielles, il dit aussi qu'il y a du progrès à faire sauf peut-être du côté de la bibliothèque qui lui paraît adéquate. Au niveau de la recherche-développement-créditation, il dit que le manque de temps chez les professeurs et professeurs et le peu d'étudiantes et d'étudiants au deuxième cycle, fait que la recherche n'est pas suffisamment développée. Au niveau du personnel de soutien, il maintient qu'il n'y a aucun problème, quoique l'on pourrait peut-être profiter d'une technicienne ou d'un technicien additionnel. Au niveau de la structure, il serait en faveur de la création d'un département de génie électrique.

R : 08-SAC-050506

Neil Boucher, appuyé par Charles Bourque, propose :

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe du programme de Baccalauréat en ingénierie - génie électrique (régulier et coop) :

Recommandation 1

Compte tenu des besoins du milieu et compte tenu des ressources professorales actuelles, que la Faculté d'ingénierie de concert avec le secteur du génie électrique entament une révision en profondeur du programme de Baccalauréat en ingénierie (génie électrique). En tenant compte des besoins du marché du travail, que la Faculté d'ingénierie change l'orientation dans les cours à option pour concentrer sur deux spécialités en génie électrique et que cette révision entre en vigueur le 1^{er} mai 2006.

Recommandation 2

Dans le but de moderniser et faire l'adéquation, que le secteur du génie électrique de concert avec la Faculté d'ingénierie mettent sur pied un comité de liaison avec le milieu industriel, ainsi que l'examineur externe l'a proposé dans sa recommandation 3.

9.1 Baccalauréat en ingénierie – génie électrique (régulier et coop) (suite)

R : 08-SAC-050506 (suite)

Recommandation 3

Que le secteur du génie électrique de concert avec la Faculté d'ingénierie maintiennent les activités soutenues de recrutement et de promotion des programmes et examinent la possibilité de mettre sur pied des activités additionnelles à l'intention de clientèles cibles, particulièrement les femmes.

Recommandation 4

Que le secteur du génie électrique de concert avec la Faculté d'ingénierie préparent un plan visant à améliorer la visibilité du programme.

Recommandation 5

Que la Faculté d'ingénierie maintienne son projet bloc-notes et son programme coopératif en génie électrique. »

G. Cormier : En principe, je peux être assez d'accord avec les conclusions du Comité conjoint de la planification. Le seul commentaire que je voudrais faire, c'est que l'évaluateur externe a questionné entre autres l'adéquation entre le profil des diplômées et diplômés et les besoins du marché. Maintenant, il faut faire attention et lire entre les lignes parce qu'il est clair dans son rapport qu'il est arrivé à cette conclusion suite à des entrevues avec des finissantes et finissants. Il ne s'est pas basé sur des entrevues avec des employeurs. Ceci étant dit, il est arrivé à cette conclusion au moment où l'on a toujours placé 100 % de nos diplômées et diplômés dans l'industrie. Comment fait-on pour dire qu'il n'y a pas d'adéquation entre le profil des finissantes et finissants et le besoin du marché? Son autre observation est qu'il y a trop de cours de tronc commun. C'est certainement une observation, je me demande pourquoi en génie électrique en particulier alors que dans les autres programmes de génie, c'est une observation qui n'a jamais été faite et d'ailleurs c'était un point qui était valorisé. C'était fort de dire que l'on avait un tronc commun. C'était quand même assez substantiel. On a reçu cette semaine la visite du Comité chargé d'étudier la reconfiguration des programmes. Une des questions posée par ce comité était, est-il possible d'avoir une année commune. Je trouve vraiment ces commentaires de l'évaluateur externe un peu biaisés ou basés sur des points de vue, peut-être pas choisis, mais un peu limités. En conclusion et peut-être ça paraît un peu méchant, mais c'est un avertissement que je donne aux autres comités de département qui devront se soumettre à l'évaluation. Choisissez bien votre évaluateur externe.

Lakhal : D'après les commentaires qu'il y a eu, il y a une des recommandations de l'évaluateur externe, c'est la création d'un département d'ingénierie. Je ne vois pas ici la reprise de cette recommandation dans celles du Comité conjoint de la planification. Si l'on élimine la structure qui est proposée, comment va-t-on garantir l'atteinte de l'objectif?

VRER : Je crois, M. Lakhal, que les recommandations qui sont avancées peuvent bel et bien être menées à l'intérieur de la structure qui se trouve à la Faculté d'ingénierie présentement. Je ne vois personnellement pas de conflits entre la structure et l'opérationnalisation de ces recommandations. Vous avez parfaitement raison de dire que l'évaluateur a avancé la question de la départementalisation à la Faculté d'ingénierie. D'ailleurs, si vous avez assisté à tout le processus de sélection du nouveau doyen de la Faculté d'ingénierie, processus qui n'est pas encore rendu à sa fin, vous vous êtes vite aperçu que les personnes qui étaient candidats à ce poste ont manifesté clairement des opinions concrètes au sujet de la départementalisation à la Faculté d'ingénierie. Donc, étant donné qu'il y avait un changement dans le décanat qui se produisait maintenant, je n'ai pas abordé cette situation parce que je ne voudrais pas créer une situation toute cuite et toute prête pour le nouveau doyen qui arrive. Je suis certain que, avec l'arrivée du nouveau doyen, il va falloir que toute la question de la départementalisation au sein de la Faculté d'ingénierie soit reprise entre nous-même et le décanat.

9.1 Baccalauréat en ingénierie – génie électrique (régulier et coop) (suite)

E. Robichaud : Ce qui me préoccupe, je crois que ça préoccupait également l'évaluateur, c'est la question qui touche la comptabilisation des crédits de laboratoire. La pratique de ne pas comptabiliser des crédits, je crois que c'est une pratique qui a tendance à prendre une ampleur. Si je ne me trompe pas, récemment on fait la même chose avec des cours à la Faculté des sciences. Pour quelle raison a-t-on décidé de ne pas aborder cette question dans les recommandations?

G. Cormier : La question de ne pas comptabiliser les crédits de laboratoire, c'était au moment où il y a eu la réforme des programmes d'ingénierie vers les années 1995, 1996 et 1997. L'exercice a été fait en partie en tenant compte des principes de l'Université qui voulaient que l'on ne dépasse pas 162 crédits pour un programme de cinq ans. On a une discipline professionnelle et certainement on a plusieurs cours où les laboratoires sont absolument indispensables. Pour pouvoir respecter à la fois la limite de 162 crédits de l'Université et pouvoir offrir des travaux pratiques dans ces laboratoires, une décision doit être prise pour ne pas comptabiliser ces crédits de laboratoire.

VRARH : J'ai été membre du bureau canadien de l'accréditation et ce n'est pas contre le règlement du BCAPI parce que la façon dont il fait le calcul, la correspondance d'un programme aux critères du BCAPI, c'est l'unité d'accréditation. Les unités d'accréditation, ce sont des heures d'enseignement et non pas des crédits universitaires parce que, à travers le pays, l'on n'a pas le même système de crédits. Chaque unité d'accréditation comprend 50 minutes d'enseignement et chaque 50 minutes d'enseignement d'un laboratoire sont considérées une demi unité d'accréditation. Pour qu'un programme soit accrédité, il faut qu'il y ait un minimum de 1 800 unités d'accréditation. Donc, les crédits universitaires ne valent absolument rien. Oui, on le met dans le rapport du BCAPI, mais ce n'est pas cela qui est calculé par le BCAPI. Donc ce n'est pas du tout contre les normes du bureau d'accréditation.

G. Cormier : Simplement pour dire merci à M. El-Jabi pour cette clarification et pour ajouter que lorsque les visiteurs du BCAPI viennent à l'Université de Moncton, ils font la correspondance entre nos heures en classe et non pas comment nous, on les comptabilise. C'est eux qui vont les comptabiliser dans leur système.

E. Robichaud : Je ne parlais pas du BCAPI, mais de la pratique de ne pas comptabiliser les laboratoires dans le nombre de cours à donner, ce qui n'a pas été abordé dans les propositions ou dans les recommandations. Je me posais la question, pourquoi on a décidé d'en parler puisque c'est quand même un point qui a été soulevé au moins dans le résumé du vice-recteur, mais qui n'a pas été abordé du tout dans les recommandations. Ça semblait un point important.

VRER : Tout simplement, je ne l'ai pas abordé. C'est ça l'explication.

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

9.2 Évaluation des programmes de biologie

VRER : Les programmes de biologie ont été évalués par M. Pierre Magnan de l'UQTR et M. Domingos De Oliveira de l'UQAM. Cette évaluation par ces deux individus a eu lieu à la fin mars 2003. Le 18 juin 2003, M. Magnan a soumis son rapport final et le 30 juillet, M. De Oliveira a soumis le sien. La rétroaction des instances appropriées a eu lieu et je vais faire un bilan rapide des commentaires des évaluateurs. Disons en passant qu'ils ont décidé de ne soumettre qu'un rapport. Le résumé de ce rapport est en fin de compte que l'on maintienne les programmes de biologie avec quelques modifications mineures. C'est aussi un abrégé des commentaires des deux évaluateurs. Au niveau du premier cycle, on dit que les programmes offrent, et je cite les évaluateurs, « une bonne couverture des principaux domaines de la biologie » et « Le corps professoral offre un éventail adéquat de compétences en enseignement ». Il y a quelques commentaires sur certains cours ponctuels et aussi des commentaires sur les moyennes qui sont peut-être un peu basses, mais ces commentaires sont expliqués par le directeur du Département et se trouvent à la page 107 dans le milieu de la page dans les paragraphes en alinéas. Au niveau du deuxième cycle, il y a quelques commentaires sur la chronologie de la prestation des cours. Par exemple, on semble croire que le cours de séminaire de recherche est peut-être offert

9.2 Évaluation des programmes de biologie (suite)

prématurément, on semble croire aussi que les exigences sont trop élevées et que les étudiantes et étudiants prennent trop de temps à compléter le programme. Il y a peut-être une explication pour cela. En discussion avec le doyen Bourque, le fait de ne pas avoir un troisième cycle ici fait en sorte que contrairement à des universités où il y a passage directement du deuxième au troisième cycle c'est un incitatif à compléter les études du deuxième cycle plus rapidement pour pouvoir s'en aller au troisième cycle. Puisque nous ne l'avons pas ici, cela pourrait peut-être expliquer en partie ce phénomène. Sur la question du troisième cycle, les évaluateurs se sont permis de dire que si parfois ils avaient des intentions dans cette veine, il fallait que ce soit en collaboration avec d'autres institutions francophones au pays. Au niveau du corps professoral, les évaluateurs sont d'avis que celui-ci est compétent et qu'il est en mesure d'assurer les cours et les programmes de façon dynamique. Au niveau de l'enseignement, les évaluateurs recommandent un cours de cheminement en biologie, cours d'adaptation pour mieux encadrer les étudiantes et étudiants de première année qui nous arrivent du système public et qui ne disposent pas nécessairement de toute la formation souhaitée. Au niveau de la RDC, les évaluateurs notent que la recherche est une part importante de l'activité académique et que les multiples collaborations avec l'extérieur assurent un rayonnement. Encore au chapitre de la recherche, du développement et de la création, ils voient la charge comme étant lourde, opinion qui est réfutée par le doyen dans sa réaction qui se trouve à la page 108 du rapport. Au niveau des ressources matérielles, elles semblent adéquates quoique des individus ont fait des commentaires en ce qui à trait à Edmundston et Moncton pour les espaces qui existent. Au niveau de la population étudiante, les évaluateurs remarquent que certains programmes accusent une baisse assez importante dans les inscriptions en biologie, mais ils disent que certains se stabilisent tandis que d'autres ont connu de légères augmentations. Les évaluateurs constatent que cette tendance à la baisse n'est pas une situation unique à l'Université de Moncton, mais reflète plutôt une tendance connue dans plusieurs universités canadiennes.

R : 09-SAC-050506

Neil Boucher, appuyé par Charles Bourque, propose :

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe des programmes de biologie :

Recommandation 1

Que l'Université, la Faculté des sciences et le Département de biologie évaluent les moyens de promotion des programmes de biologie (1^{er} et 2^e cycles) afin d'augmenter le recrutement dans ses différents programmes. Cette recommandation s'applique aussi aux campus d'Edmundston et de Shippagan pour les programmes de premier cycle.

Recommandation 2

Que la Faculté des sciences, les départements concernés de cette Faculté et le Département de biologie en particulier, examinent la possibilité de développer des cours favorisant le transfert des finissantes et finissants du DSS vers leurs programmes de baccalauréat les plus appropriés.

Recommandation 3

Que le Département de biologie se penche sur ses pratiques d'évaluation des étudiantes et étudiants du premier cycle en biologie afin d'examiner si ces pratiques sont préjudiciables aux chances des étudiantes et étudiants du Département qui participent aux concours pour des bourses au niveau national.

9.2 Évaluation des programmes de biologie (suite)

R : 09-SAC-050506 (suite)

Recommandation 4

Que le Département de biologie examine certains cours ou aspects de ses programmes afin d'apporter les modifications jugées pertinentes qui tiennent compte des commentaires émis par les évaluateurs (entre autres, caractère pratique dans certains cours, enchaînement des contenus de certains cours, flexibilité dans les cours optionnels au premier cycle, place des cours obligatoires ainsi que la durée des études au deuxième cycle, méthodes pédagogiques, stratégies d'encadrement).

Recommandation 5

Que les campus de Moncton et d'Edmundston se penchent sur l'utilisation et l'optimisation des espaces en biologie en tenant compte des recommandations des évaluateurs.

Recommandation 6

Que la Faculté des sciences et le Département de biologie mettent sur pied une stratégie de « recrutement actif » visant à attirer les meilleures ressources professorales qui correspondent aux axes de développement du Département.

Recommandation 7

Que le Département de biologie maintienne ses démarches de renouvellement et de mise à jour des collections et des monographies en bibliothèque dans le domaine de la biologie ainsi que le suggèrent les évaluateurs.

Recommandation 8

Que le doyen de la Faculté des sciences poursuive sa collaboration avec les doyens des études des campus d'Edmundston et de Shippagan dans la mise sur pied d'une UARD en biologie. »

C. Bourque : J'aimerais faire un amendement. C'est la deuxième recommandation et je comprends l'objectif, mais il faudrait spécifier qu'il n'y a pas un problème de transfert actuel du DSS vers la poursuite des études en biologie. Je pense que ce qui reflète mieux les vœux de l'évaluateur externe, ce serait de lire « Que la faculté des sciences, les départements concernés de cette Faculté et le Département de biologie en particulier, examinent la possibilité de développer des cours favorisant » et c'est là où je changerais le libellé, « favorisant mieux l'atteinte des objectifs de carrière de cette clientèle étudiante ». Je pourrais peut-être expliquer. C'est que les étudiantes et étudiants qui ne sont pas acceptés en médecine après le DSS pour la plupart poursuivent avec un objectif de carrière d'entrer en médecine après une troisième ou une quatrième année. Donc, ce serait d'avoir des cours qui seraient utiles pour ces étudiantes et étudiants une fois admis après la troisième année.

La recommandation 2 de la résolution R : 09-SAC-050506 se lira comme suit :

« Que la Faculté des sciences, les départements concernés de cette Faculté et le Département de biologie en particulier, examinent la possibilité de développer des cours favorisant mieux l'atteinte des objectifs de carrière de cette clientèle étudiante. »

Recteur et vice-chancelier : J'aimerais avoir une précision, parce que pour moi il y a une nuance importante entre la version originale et la deuxième version. À moins que j'ai mal compris la première version. Ma compréhension de la recommandation telle qu'elle existait au départ, M. Bourque a dit qu'il ne pensait pas que c'était un problème, mon interprétation était la suivante. Si quelqu'un fait le DSS, soit qu'il n'est pas admis en médecine ou bien

9.2 Évaluation des programmes de biologie (suite)

qu'elle ou il décide qu'il ne veut pas aller en médecine mais veut terminer un baccalauréat à l'Université de Moncton. Cette personne était au DSS, en biologie, en chimie, en physique et en mathématiques et après deux ans elle décide de terminer un baccalauréat à la Faculté des sciences par exemple. Est-ce que cette personne peut transférer dans un programme autre que la Faculté des sciences et avoir une reconnaissance de l'ensemble de ces deux années? Je pense que ce qui est visé ici dans votre intervention est complètement différente de ce que j'avais compris.

C. Bourque : Je vois les deux ayant le même objectif. C'est de rencontrer les besoins de la clientèle étudiante qui n'est pas acceptée en médecine après le DSS. La façon que c'était écrit au tout début, c'était pour favoriser le transfert des finissantes et finissants du DSS vers le programme, mais actuellement il n'y a pas de problèmes pour le transfert. C'est pour ça que je trouve que le libellé suggère qu'il y a un problème de transfert ou qu'il y en a pas.

Recteur et vice-chancelier : J'essaie de comprendre le sens de l'amendement dans le sens suivant. C'est que l'explication que j'ai pu comprendre au préambule que vous avez fait, c'est qu'il y en a qui n'ont pas été admis en médecine après deux ans, mais leur objectif c'est de faire une troisième année ou à la limite une quatrième année pour pouvoir demander à nouveau l'admission. Vous dites que c'est ce que l'on devrait viser ici. Si ces gens veulent faire une troisième ou une quatrième année chez-nous, il faut qu'ils fassent quelque chose qui est dans un programme qui existe à l'Université de Moncton. Est-ce que votre suggestion est de créer un programme spécifique pour eux?

C. Bourque : Non. Ça serait de créer un ou deux cours dans le Département axé sur la santé et en particulier la physiologie humaine pour les aider à mieux rencontrer les critères. Ils seraient admissibles, mais ils seraient mieux préparés pour l'étude en médecine. La proposition initiale était dans le but de ne pas perdre des étudiantes et étudiants qui iraient ailleurs, même à l'extérieur de l'Université. C'est un objectif de recruter des étudiantes et étudiants en troisième année. Je pense que le libellé aurait peut-être mieux l'esprit de recruter ces étudiantes et étudiants en leur offrant quelques cours que nous n'avons pas actuellement. Ces cours seraient crédités dans d'autres programmes soit en biologie, biochimie ou chimie.

Djaoued : Je ne suis pas tout à fait d'accord avec M. Charles Bourque en ce qui concerne le transfert des étudiantes et étudiants du DSS. C'est facile de transférer du DSS en biologie, mais c'est toute une gymnastique de transférer du DSS en biochimie ou en chimie. Pourquoi? Parce que, par exemple, les étudiantes et étudiants du DSS, au bout de deux ans, ont environ 84 crédits de cours. Quand ils transfèrent en biochimie, ce n'est pas facile. Généralement ces étudiantes et étudiants se retrouvent avec une session en plus, alors je pense que pour celles et ceux qui ne veulent pas aller en médecine et qui veulent par exemple faire un baccalauréat en biochimie ou en chimie, c'est de ce côté-là qu'il faut faire en sorte que ces étudiantes et étudiants puissent bien transférer et qu'il n'ait pas de semestres supplémentaires à faire. En deux ans, ils terminent avec 84 crédits et ils se retrouvent avec plein de cours au choix et peu de cours obligatoires.

Bouchard : J'aurais un point d'ordre. C'est vraiment intéressant le DSS, mais je pense que l'on se penche ici sur le programme de biologie et je pense que M. Djaoued est d'accord avec M. Bourque qu'il n'y a pas de problème en biologie. Je trouve que ce qu'a soulevé le recteur et vice-chancelier et M. Djaoued est intéressant de voir, de préparer, d'aménager des cours pour les gens du DSS. Je n'aimerais pas que l'on discute de cette question en ce moment et je pense que si l'on discute du DSS, on devrait étendre ça un peu plus, non seulement au programme de la Faculté des sciences, mais aussi en science infirmière, psychologie et autres.

Lowe : J'aurais une question pour le doyen. Comme vous remarquez à la dernière page du document, il y a plusieurs étudiantes et étudiants dans le programme de B. Sc.-B. Éd. en partie dans la concentration en biologie, à ma connaissance, il n'y a personne qui nous a consulté. Est-ce qu'il y a un arrimage qui se fait et qui répond bien aux besoins du Ministère et aux besoins du milieu. Je demande à M. Bourque, si vous avez pensé à ça ou est-ce qu'il y a eu des questions par rapport à vos discussions à la faculté? Est-ce qu'il y a des raisons pourquoi les évaluateurs externes ne sont pas venus nous consulter?

9.2 Évaluation des programmes de biologie (suite)

C. Bourque : J'ai l'impression que ce n'est pas uniquement avec l'évaluation des programmes de biologie que la consultation auprès de ces programmes n'a pas eu lieu. On ne l'a pas fait et l'on ne prévoit pas le faire pour les autres programmes de sciences tels la chimie et les mathématiques. C'était prévu que l'on allait évaluer les programmes de biologie et quand viendra le temps d'évaluer les programmes combinés, il y aurait une consultation à cet effet.

McKee-Allain : Quand on a fait l'évaluation des programmes d'anglais, ça incluait entre autres les programmes combinés. Ça veut dire qu'au niveau de la pratique, il y a peut-être confusion.

Dubois : J'avais une question concernant la recommandation 3 qui est en ligne avec le deuxième paragraphe à la page 107. La recommandation 3 demande que l'on se penche sur les pratiques d'évaluation des étudiantes et étudiants de premier cycle en biologie afin d'examiner si ces pratiques sont préjudiciables en raison d'un faible taux d'obtention de bourses au niveau national. Est-ce que ce faible taux ne serait pas lié davantage à la structure du barème de l'Université et non pas nécessairement aux pratiques qui sont mises en œuvre au Département de biologie? Est-ce que ce serait un problème systémique lié à la structure du barème de l'évaluation de l'Université par rapport à d'autres universités?

VRER : C'est justement le sens de la recommandation à savoir que les gens se penchent sur cette question et si les individus qui se sont penchés sur la question arrivent à la constatation que le barème est un des problèmes, j'espère qu'ils vont le soulever et l'amener aux instances appropriées.

Dubois : C'est implicite dans la recommandation que l'on ne se limite pas aux pratiques d'évaluation mais que l'on va tenir compte du barème général.

VRER : Si le problème est occasionné par le barème, il faut qu'ils le soulèvent bien sûr.

Dubois : D'accord. Merci.

Bouchard : J'avais apprécié, quand on a examiné les modifications du programme d'anglais, que M^{me} McKee-Allain ait invité le directeur du Département d'anglais. Je me demande si l'on ne devrait pas prendre l'habitude d'inviter le directeur du département ou du secteur visé lorsque l'on examine les recommandations. Je notais par exemple qu'il y avait une divergence entre le doyen de la Faculté d'ingénierie et le directeur du Secteur génie électrique. J'aurais peut-être aimé avoir le directeur du Secteur de génie électrique ici. La même chose pour la biologie, j'aurais peut-être aimé avoir le directeur du Département de biologie ici. Ceci étant dit, j'avais des problèmes sur les trois premières recommandations. La recommandation 2, je suis très heureux des modifications apportées par M. Bourque. Je pense que ça me semble mieux. On parlait d'un transfert au Département de biologie ou encore à la Faculté des sciences et ça voudrait dire que l'on ne favorisait pas le transfert en science infirmière ou en psychologie, alors j'aurais eu de la difficulté à voter sur la recommandation 2. En tant que professeur, j'ai des problèmes avec la recommandation 3 parce que ça laisse presque sous-entendre que nos collègues du Département de biologie sont trop sévères. Je n'ai pas de problèmes à ce qu'il y ait des gens qui mettent un peu plus de rigueur. Je ne pourrai pas souscrire à la recommandation 3. Je vais être obligé de voter contre et je vais demander que l'on vote recommandation par recommandation. La première recommandation me surprend parce qu'en définitive, le Département de biologie est un des départements qui compte le plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants. Ils en ont beaucoup. Il n'y a pas de problème de recrutement dans ce Département. Il y en a peut-être en mathématiques, en chimie ou en physique, mais ça ne me semble pas qu'il y en ait en biologie. Est-ce que l'on s'est interrogé s'il y avait un manque de biologistes dans notre société? Peut-être que pas. Je connais des finissantes et finissants en biologie qui ont dû se trouver d'autres maîtrises ou autres choses parce que comme biologiste, ce n'était pas suffisant. Je n'ai pas l'impression que l'on ait besoin d'un effort de recrutement plus important. Il ne faut pas oublier que les professeures et professeurs dans le domaine de la santé ont été augmentés, donc il n'y a vraiment pas moins de diplômées et diplômés en sciences de la santé qui se retrouvent non acceptés. C'est possible que ça explique aussi pourquoi la biologie a moins d'étudiantes et d'étudiants puisque plus d'étudiantes et d'étudiants du DSS sont acceptés, donc il y en a moins qui se sentent obligés de continuer leurs études.

9.2 Évaluation des programmes de biologie (suite)

Jolicoeur : C'est pour discuter au sujet de la troisième recommandation. Ça donne effectivement l'impression que l'on est plus exigeant en biologie que dans les autres départements de biologie au Canada. Tout de suite quand j'ai vu cette recommandation, je suis allé dans le document pour voir d'où ça venait et c'est à la page 83 la notation du bureau du VRER, dans le rapport de l'évaluateur, le dernier paragraphe où l'on dit « En lien avec ce dernier point, nous avons été surpris de constater qu'aucune étudiante ou qu'aucun étudiant présent à la rencontre n'avait une moyenne cumulative supérieure à 4.0/4.3 et ne connaissait quelqu'un dans leur entourage avec une telle moyenne cumulative ». Alors j'ai regardé dans la description de la visite de la personne, combien d'étudiantes et d'étudiants étaient rencontrés, si c'était représentatif et je regardais ensuite dans les autres documents si l'on avait bien décrit quel était le cas. La seule chose que j'ai trouvée, c'est une citation du directeur du Département qui a déjà été mentionnée à la page 107 où l'on dit que, à part le fait que 4.3 c'est exceptionnel, on mentionne que le Département se compare bien aux autres départements en ce qui concerne l'obtention par ses finissantes et finissants de bourses d'études supérieures de renom. Je ne suis vraiment pas sûr et ce qui a été souligné dès le départ comme quelque chose a été vérifié et ce qui m'embête beaucoup, c'est que ces documents deviennent publics. À partir de maintenant, il y a peut-être des gens qui vont se dire que, en biologie, ils sont difficiles. Est-ce que l'on a vérifié l'information ou l'impression que l'on a eu avant d'aller plus loin finalement? Si non, à ce moment, je m'en tiens à ce que M. Reeb nous a écrit à savoir que, d'après lui, il n'est pas clair qu'il y a un problème.

Deguire : Je voulais aussi intervenir sur la recommandation 1 et 3 surtout. La recommandation 2, telle que modifiée, c'est un peu mieux que ce qu'elle était au début. Sur la recommandation 1, tout ce que je voulais dire c'est qu'elle est tout simplement inutile. À mon avis, l'Université doit encourager tous les départements, toutes les unités académiques à faire de la promotion pour leur programme et l'Université ne devrait certainement pas encourager de façon exceptionnelle un département qui a déjà plus de succès que les autres. La recommandation 1 est certainement tout à fait inutile, tout à fait hors de propos. Concernant la recommandation 3, on ne semble pas savoir ce qui est vraiment le problème, c'est une impression seulement. L'évaluateur a parlé à un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants et dans ce groupe, il n'y en avait pas qui avait une moyenne supérieure à quatre. On ne parlait pas d'avoir plus que quatre dans un cours, on parle de moyenne cumulative supérieure à quatre. Je trouve que c'est assez normal qu'il n'y en ait pas dans tous les groupes que l'on rencontre. Si c'est tel qu'elles sont là, je voterai contre les propositions 1 et 3 et je souscris donc à la demande de M. Bouchard de voter pour les recommandations une par une parce que les autres je les accepte.

Boghen : Je voulais juste dire tout d'abord comme j'avais été directeur du Département de biologie à deux reprises et professeur de ce Département depuis plusieurs d'années, je m'associe amplement avec ce que MM. Bouchard, Deguire et Jolicoeur ont dit. Je ne suis pas sûr d'où ça vient cette question d'indices principaux de la qualité ou des exigences qui sont mesurées seulement en terme du taux de succès auprès des concours nationaux. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec cette observation. Je pense que l'on est très fier au Département de biologie du succès de nos étudiantes et étudiants. Le taux d'acceptation dans d'autres programmes au niveau du doctorat, ces réussites sont un indice pour nous très important, mais je ne me suis jamais senti que l'on était plus exigeant. On était juste au Département de biologie.

Couturier : Je voudrais faire quelques commentaires concernant la recommandation 5. Celle-ci soulève que les campus de Moncton et d'Edmundston se penchent sur l'utilisation et l'optimisation des espaces en biologie en tenant compte des recommandations des évaluateurs. Alors, bien entendu je souscris à une recommandation comme celle-là. Je voudrais cependant apporter peut-être un bémol au sens qu'elle laisse sous-entendre en quelque sorte que les laboratoires, en particulier au Campus d'Edmundston, sont inadéquats. J'ai essayé de faire l'historique de cette recommandation et remonter à sa source. J'ai constaté qu'elle avait été reprise également par le directeur du Département de biologie dans sa réaction au rapport de l'évaluateur. Je ne sais pas si les professeurs du Département de biologie connaissent bien les installations au Campus d'Edmundston. Je peux remonter encore plus loin, je suis allé au rapport de l'évaluateur et là j'ai été surpris de constater que les évaluateurs s'étaient basés sur les conversations téléphoniques qu'ils

9.2 Évaluation des programmes de biologie (suite)

avaient eues avec les professeurs du Campus d'Edmundston et qu'ils n'avaient jamais visité les installations au Campus d'Edmundston. Je trouve que, en quelque part, quand on formule une recommandation comme celle-là, on devrait au moins l'appuyer sur une véritable démarche sérieuse. Je voudrais rassurer les membres du Sénat académique à ce point de vue. Encore hier, j'ai contacté deux des trois professeurs du Secteur de biologie chez nous et l'on m'assure que les installations sont tout à fait adéquates à Edmundston pour la formation des étudiantes et étudiants.

Nait Ajjou : Personnellement, j'ai la même préoccupation concernant la recommandation 3. Je voterais contre, parce que, au niveau du Département de biologie, les professeures et professeurs sont très bien qualifiés, les cours sont de qualité, on ne peut pas demander aux professeures et professeurs de diminuer les exigences. On veut changer le barème pour tout simplement pousser les étudiantes et étudiants à avoir une note qui est supérieure à quatre. Concernant la recommandation 1, je ne suis pas certain que ce soit une bonne recommandation, mais ça ne reflète pas le problème au niveau du Département de biologie. Je peux faire une analogie par exemple avec quelqu'un qui court, ce n'est pas parce que la personne peut courir trente minutes que l'on peut lui demander d'arrêter. Je pense tout simplement que s'ils ont une cinquantaine d'étudiantes et d'étudiants, on peut les encourager pour qu'il y en ait beaucoup plus et c'est bénéfique pour le Département et pour l'Université.

Konaté : À la page 106, on note deux cours spécifiques soit STAT2643 et BIOL3394 qui méritent une attention particulière. Les évaluateurs mentionnent un manque de coordination au niveau des contenus, d'un niveau d'exigence disproportionné dans le cours de biométrie et d'une progression difficile des étudiantes et étudiants à travers le contenu. Il avait aussi fait mention de cela dans sa recommandation 4. Pourquoi ceci n'a pas fait partie des recommandations du vice-recteur?

VRER : Je la voyais comprise dans la recommandation 4.

Long : Ce qui m'inquiète un peu, ce ne sont pas les recommandations qui sont faites. Comme vous le savez, en biologie je ne connais absolument rien. Je siège au Sénat académique et avant de venir au Sénat académique, je prends le temps de lire les documents et je me fie sur les recommandations d'un expert et le seul point que je veux faire après avoir écouté d'autres experts autour de la table, excusez-moi, ça n'a pas l'air de valoir grand-chose.

C. Bourque : C'est surtout pour de l'information qui pourrait être utile lors du vote et particulièrement par rapport aux recommandations 1 et 3. Je reviendrai également aux commentaires par rapport à la recommandation 5. À la recommandation 1, il faut tenir compte que le Département de biologie a un nombre suffisant d'inscriptions, mais il faut mettre ceci en contexte que c'est un Département qui a déjà compté 220 étudiantes et étudiants où les diminutions d'inscriptions ont été régulières depuis un grand nombre d'années et se chiffrent à peu près à 80 étudiantes et étudiants au premier cycle. Les inscriptions sont très bonnes au deuxième cycle, mais les inscriptions au premier cycle ont diminué de façon importante. On a peut-être atteint un certain plafond, mais c'est le contexte de la recommandation. Ça me surprend que l'on s'oppose à une recommandation où l'on vise le recrutement dans une discipline. On vient juste de passer en génie un rapport qui a une recommandation qui est essentiellement d'augmenter la clientèle étudiante en génie électrique et on l'a vu dans un grand nombre de recommandations dans les rapports d'évaluation de programme. Retournez en arrière et vous verrez que ça revient constamment. Pour la recommandation 3, je partage les opinions de plusieurs, que les évaluations en biologie et les moyennes ne sont pas inférieures à ce que l'on voit ailleurs dans ma faculté. J'ai fait la vérification à l'époque pour la recommandation qui est là et il y avait seulement une étudiante qui avait une moyenne supérieure à quatre. Quand je compare avec les autres départements, et en tenant compte de la clientèle étudiante au prorata, ce n'est pas très différent de ce que l'on voit ailleurs sauf pour le DSS où il y a plusieurs moyennes supérieures à quatre. Je pense toutefois que la recommandation est quand même pertinente dans le sens qu'il semble y avoir une perception qui se perpétue chez la clientèle étudiante que les évaluations sont plus sévères en biologie qu'ailleurs. Je pense que ça vaut la peine d'aller voir et de constater si oui ou non c'est le cas; si ce n'est pas le cas, on pourra revenir l'expliquer aux étudiantes et étudiants du Département que la perception est mal placée et je pense que ça corrigera effectivement une perception qui

9.2 Évaluation des programmes de biologie (suite)

est erronée. Concernant la recommandation 5, je pense que je suis d'accord avec les commentaires du sénateur Couturier. J'ai participé à la conférence téléphonique et c'est effectivement les professeurs de biologie du Campus d'Edmundston qui s'inquiétaient pour les installations dans les laboratoires. Je pense que c'est un peu la raison d'être de cette recommandation et les professeurs de biologie du Campus d'Edmundston auraient aimé qu'il y ait une visite sur place. Ce n'était pas possible avec la disponibilité des évaluateurs externes et l'on est arrivé avec cette recommandation .

Recteur et vice-chancelier : En ce qui concerne la recommandation 3, je vais vraiment dans le sens du doyen. D'abord, je voudrais quand même qu'on lise le libellé de ceci. Tout simplement, on est en train d'examiner des pratiques. Je pense que déjà, il y a une bonne partie de la vérification qui a été faite. Je ne trouve pas ça anormale, il y a eu des préoccupations de la part des étudiantes et étudiants et l'évaluateur l'a noté. Je ne pense pas que c'est au vice-recteur d'aller dans les détails. Il invite les autres départements, est-ce que c'est fondé ou non cette difficulté qui semble avoir été soulignée par l'évaluateur externe? Maintenant la question qui, à mon point de vue, est posée par l'évaluateur externe n'est pas nécessairement la moyenne relative des étudiantes et étudiants de biologie versus les autres étudiantes et étudiants des autres départements de la Faculté des sciences. Sa perception c'est que la moyenne générale des étudiantes et étudiants de biologie était peut être inférieure à celle d'autres universités. Lorsque les étudiantes et étudiants font des demandes de bourses pour poursuivre des études au niveau des cycles supérieurs, ça peut poser une difficulté. Ce n'est pas une chose terrible de demander que l'on examine la question pour voir si effectivement il y a des problèmes importants. On n'est pas là pour faire ce que Harvard fait et que tout le monde ait des A et des A+. À la collation des diplômes du mois de mai, on cite la personne qui a eu la médaille du Gouverneur général et ensuite, on nomme les autres qui ont eu plus que quatre de moyenne et ça prend une minute à les citer, il y en a 6 ou 7 dans toute l'Université, donc on ne peut pas s'attendre d'en avoir dix en biologie. Donc, c'est tout simplement ça.

VRER : M. Bouchard, dans son intervention, a parlé que ce serait peut-être bon d'avoir des individus qui sont le plus près des programmes autour de la table pour pouvoir les entendre. Je voulais tout simplement dire à M. Bouchard ainsi qu'à toutes les sénatrices et tous les sénateurs autour de la table, vous comprenez qu'il est impossible pour un vice-recteur d'avoir le pouls de tout ce qui se passe et d'avoir les connaissances nécessaires de tout ce qui se passe dans toutes les disciplines. Ça c'est catégoriquement impossible. C'est pourquoi j'ai pris l'habitude, depuis que je suis là, qu'avant que quoique ce soit se rende au Comité conjoint de la planification, lorsque j'ai les documents, je m'assoie avec les doyens et les doyennes des facultés concernées pour amorcer une discussion sérieuse et ponctuelle autour de ce que je vais présenter. Deuxièmement, sur un point plus spécifique, je reconnais bien que les évaluateurs ne se sont peut-être pas rendus sur le site du Campus d'Edmundston. Oui, il y a eu une intervention faite au téléphone et lorsque les gens ont parlé au téléphone, il semblait y avoir certains problèmes au niveau des espaces, ce qui a été soulevé et ce qui a été aussi amené au Comité conjoint de la planification par une personne qui est originaire du Campus d'Edmundston. Cela aurait été ramené de nouveau au Comité conjoint de la planification et si je ne m'abuse, c'est cette personne qui nous a suggéré de faire un changement du libellé à ce qui est maintenant. De façon plus générale, les commentaires qui ont été dits et j'abonde dans le sens du recteur et vice-chancelier, c'est que je suis un peu déçu du caractère défensif que les recommandations suscitent autour de la table. Si vous regardez les verbes qui sont dans ces recommandations, par exemple « examiner », ce sont tous des verbes de ce genre. Je pourrais peut-être répondre à M. Long. Lorsque l'on fait venir des évaluateurs de l'extérieur, ce n'est pas parce qu'ils sont plus capables que MM. Reeb et Villard ou plus capables que M. Boghen en biologie, c'est tout simplement qu'ils sont bons dans leur domaine comme nous le sommes 25 heures par jour. Ils sont de l'extérieur. Ils ont vu autre chose, ils ont d'autres expériences, ils ont fort probablement vécus des façons différentes de faire les choses et on les amène ici pour faire avec un droit de regard sur ce que l'on fait et pour nous en parler et pour nous suggérer des choses. Un évaluateur arrive et il se pose certaines questions au niveau des moyennes dans un département. Il soulève cela selon son expérience, il voit qu'il y a quelque chose, mais il ou elle n'est pas nécessairement cent pour cent confortable. Il l'amène dans son rapport. Nous on regarde cela et l'on se pose la question. Ce n'est pas du tout pour accuser le Département, ce n'est pas du tout pour mandater le département de diluer ses standards, c'est tout simplement de regarder et si

9.2 Évaluation des programmes de biologie (suite)

à la conclusion, ce que nous faisons est bien, tant mieux ça va demeurer. Si c'est mal, comment peut-on l'améliorer? C'est comme ça que l'on voit tout ce processus. On demande un exercice de réflexion. C'est ce que ces recommandations demandent.

R : 10-SAC-050506

Gilles Bouchard, appuyé par Paul Deguire, propose :

« *Que le Sénat académique vote séparément sur les recommandations 1 et 3.* »

Vote sur R10	Pour 27	Contre 5	ADOPTÉE
--------------	---------	----------	---------

Vote sur la recommandation 1

Pour 25	Contre 2	ADOPTÉE
---------	----------	---------

Vote sur la recommandation 3

Pour 12	Contre 11	ADOPTÉE
---------	-----------	---------

Vote sur les recommandations 2, 4 à 8

unanime	ADOPTÉE
---------	---------

Pause de 10 h 30 à 10 h 45.

9.3 Évaluation de la Maîtrise ès sciences appliquées

VRER : Il s'agit de l'évaluation du programme de la Maîtrise ès sciences appliquées à la Faculté d'ingénierie. L'évaluation a été faite par le professeur Ngoc Dinh Nguyen de l'Université Laval au mois d'avril 2004. À l'automne 2004, il a déposé son rapport final plus spécifiquement le 12 novembre 2004. Voici un abrégé des commentaires avancés par M. Nguyen. Sur la qualité et la pertinence du programme, il suggère de préciser certains objectifs du programme. Par exemple, il souligne que le caractère interdisciplinaire du programme ne ressort pas suffisamment. Il pense qu'il n'y a pas assez d'équilibre entre le nombre de cours à option et de cours obligatoires et il suggère que l'on aille chercher des cours à option dans des disciplines connexes, des cours de deuxième cycle, par exemple en administration, en études environnementales, en physique. Il dit que, pour la visibilité du programme, ce sera avantageux et il se prononce contre un doctorat en ingénierie. Il n'est pas favorable à une maîtrise dans le secteur du génie des systèmes de production de biens et services. Selon l'évaluateur, il est de l'opinion que cela ne s'aligne pas nécessairement avec le développement économique du grand Moncton. Toutefois, il se dit ouvert à l'idée d'un programme intégré, c'est-à-dire un programme de Baccalauréat en ingénierie et de Maîtrise ès sciences appliquées. Au niveau des étudiantes et étudiants et du recrutement, l'évaluateur dit que le plan général de recrutement contient de beaux objectifs pour la Faculté et l'on devrait s'assurer que ceux-ci sont bel et bien opérationnalisés et ne demeurent pas seulement des vœux. Il est de l'avis que le programme d'assistantat s'avère un excellent appui et il dit que la représentation féminine dans le programme se compare à la réalité canadienne. Finalement au niveau des étudiantes et étudiants, il commente de façon très favorable sur l'excellente qualité des thèses. Au niveau du corps professoral, l'évaluateur dit que la charge n'est pas lourde, mais qu'il y aurait lieu de voir à la charge des nouvelles professeures et nouveaux professeurs et toute la question de la direction des thèses. On sait bien que la Convention collective porte une attention spéciale à nos nouvelles professeures et nouveaux professeurs et la pratique de ne pas dégrever pour l'encadrement de thèse, c'est une pratique qui se fait à la Faculté d'ingénierie. Elle ne se fait pas dans toutes les autres facultés, mais je peux vous assurer que c'est la pratique générale dans d'autres universités. L'évaluateur dit également que, au niveau du corps professoral, il pourrait y avoir plus de contacts avec l'extérieur et plus de collaborations multidisciplinaires entre les professeures et professeurs. Au chapitre

9.3 Évaluation de la Maîtrise ès sciences appliquées (suite)

des ressources matérielles, l'évaluateur reconnaît que tout est bien. Ce qui mène aux recommandations qu'a avancées le Comité conjoint de la planification, de façon générale c'est que les recommandations portent sur le maintien du programme et les améliorations proposées sont plutôt d'ordre mineur.

R : 11-SAC-050506

Neil Boucher, appuyé par Gilles Cormier, propose :

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe du programme de Maîtrise ès sciences appliquées :

Recommandation 1

Que la Faculté d'ingénierie révise, précise et rédige un nouveau libellé des objectifs du programme de Maîtrise ès sciences appliquées en s'inspirant des commentaires de l'examineur externe.

Recommandation 2

Que la Faculté d'ingénierie modifie la structure et le contenu du programme de Maîtrise ès sciences appliquées à la lumière des commentaires et recommandations de l'examineur et que cette révision entre en vigueur le 1^{er} mai 2006.

Recommandation 3

Que la Faculté des études supérieures et de la recherche et la Faculté d'ingénierie accentuent leur recrutement et se donnent les moyens d'augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants au programme de Maîtrise ès sciences appliquées.

Recommandation 4

Que la Faculté d'ingénierie se dote d'un plan stratégique pour augmenter l'apport de ses anciennes et anciens et des employeurs dans la poursuite des objectifs de la Faculté.

Recommandation 5

Que la Faculté d'ingénierie poursuive son objectif visant à développer un programme combiné B. Ing.-M. Sc. A. »

Bouchard : Je vois qu'il y a un mouvement dans les suggestions de collaboration entre la Faculté d'ingénierie et la Faculté d'administration. J'aimerais vous rappeler que c'est vrai que la majorité vont travailler dans le secteur privé et qu'il y a quand même un certain nombre d'ingénieurs, particulièrement en génie civil, qui pourraient être intéressés à travailler dans le secteur public. Si le génie voulait envisager des programmes combinés ou mieux s'il voulait envisager d'offrir des options pour leurs étudiantes et étudiants à la maîtrise dans le domaine de l'administration, on serait très ouvert à collaborer avec la Faculté d'ingénierie.

Deguire : J'aimerais un peu d'information sur ce qu'est un programme combiné baccalauréat-maîtrise. C'est relié à la recommandation 5.

Cormier : Oui, il y a des précédents dans d'autres universités, dont un cas en particulier c'est l'Université Windsor où c'est un système qui marche très bien en combinant un B. Ing.-M. Sc. A. Les conditions d'admission normales à la maîtrise sont respectées. Dans les deux dernières années de la formation, ce qui représente la quatrième et cinquième années, les étudiantes et étudiants prennent normalement un cours à option au niveau du baccalauréat. On leur permettrait de substituer à ces cours, pas tous les cours, mais deux

9.3 Évaluation de la Maîtrise ès sciences appliquées (suite)

cours au niveau de la maîtrise. C'est une façon d'intégrer les deux et comme certains d'entre vous le savent, le baccalauréat en ingénierie exige un projet de fin d'études, soit un cours qui exige d'analyser une situation pratique et faire la synthèse de toutes ces connaissances. Le projet de fin d'études peut agir comme une excellente base pour continuer au niveau de la recherche au deuxième cycle. C'est dans ce sens que l'on pense qu'il serait assez facile d'avoir un programme combiné, baccalauréat-maîtrise, qui se terminerait en six ans plutôt que de le faire successivement en sept ans.

Dubé : Concernant la deuxième recommandation, je me questionne sur le libellé de la recommandation. Corrigez-moi si je me trompe, mais lorsque l'on parle d'une modification de la structure et du contenu d'un programme, généralement c'est une démarche qui est de longue haleine et qui amène des propositions et des recommandations faites à différentes instances. Je pense que c'est un peu difficile de présumer qu'il y a d'autres instances impliquées qui vont nécessairement accepter ce qui va être proposé. Comme c'est proposé, je suis surpris lorsqu'on lit que la révision entre en vigueur et je suis encore plus surpris par la date. C'est comme si l'on donnait notre sceau d'approbation d'avance aux propositions qui seraient faites par le Département. Sans égard même aux autres instances impliquées dans le programme et dans la démarche elle-même, je suis un peu mal à l'aise avec le libellé. Je pourrais voir que le libellé implique que le Département initie ces démarches, mais déjà mettre une date d'entrée en vigueur me pose problème.

VRER : Au niveau de la date, je suis d'accord avec vous. Dans toutes les recommandations où il y a une date ponctuelle comme celle là. Au Comité conjoint de la planification, la remarque avait été faite comme quoi le Comité recommande des choses. S'il n'y a pas une date associée à ces recommandations, souvent ça peut retarder et nous nous retrouvons quatre et même cinq ans après en train d'essayer d'opérationnaliser les recommandations où la dynamique peut avoir changé. C'était plutôt pour donner une ligne directrice et voir à ce que l'opérationnalisation se fasse.

Dubé : C'est peut-être plus le « entre en vigueur » qui me pose problème. Je préférerais que cette révision soit proposée avant le 1^{er} mai 2006.

Bouchard : J'aurais peut-être une proposition. Que la Faculté d'ingénierie propose les modifications aux structures et contenu du programme de Maîtrise etc. afin que cette révision entre en vigueur. On remplacerait « et que » par « afin que ».

R : 12-SAC-050506

Gilles Cormier, appuyé par Jacques Saindon, propose :

« À la recommandation 2, que l'on remplace 'entre en vigueur' par soit soumise aux instances appropriés avant le. »

SG : La recommandation 2 se lirait comme suit : « Que la Faculté d'ingénierie modifie la structure et le contenu du programme de Maîtrise ès sciences appliquées à la lumière des commentaires et recommandations de l'examineur externe et que cette révision soit soumise aux instances appropriées avant le 1^{er} mai 2006 ».

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

R. Robichaud : J'aurais une question touchant la recommandation 3 qui peut s'adresser soit au doyen des études supérieures ou au vice-recteur. Est-ce que c'est une pratique courante que la FESR s'implique dans le recrutement au niveau des études supérieures?

Boghen : Pas nécessairement. C'est dans l'intention de s'impliquer davantage. À ce jour, non. La réponse est non.

R. Robichaud : C'est un service qui peut être accessible?

C. Bourque : Je voudrais faire un commentaire. Je ne touche pas les recommandations, mais le dernier paragraphe de la page 69 nous revient avec un commentaire semblable au rapport d'évaluation des programmes de biologie que l'on a vu tout à l'heure et c'est sur la durée des études de deuxième cycle. On reprend pas mal les mêmes commentaires qui

9.3 Évaluation de la Maîtrise ès sciences appliquées (suite)

avaient été faits en biologie, c'est-à-dire que la maîtrise est trop longue et c'est commun dans les universités qui n'ont pas de doctorat. L'évaluateur nous invite à étudier la question de la longueur de ces maîtrises en génie. Je pense que, jusqu'à un certain temps, l'on devrait peut-être voir au niveau de l'ensemble de nos maîtrises, la durée de nos études et les comparer avec d'autres universités qui n'ont pas de doctorat pour savoir si la durée est convenable.

Lakhal : En général, l'évaluateur passe deux jours ici, puis il a deux jours pour préparer son rapport et peut-être un autre jour lorsqu'il reçoit les commentaires, donc une semaine. Faisons le calcul, ça revient à un cachet de 1000 \$.

VRER : Je voudrais tout simplement dire que, par exemple, ayant été impliqué dans plusieurs évaluations dans les derniers douze mois, je peux vous assurer que nous avons parfois les évaluateurs qui viennent mener à bien cet exercice, ce sont des évaluateurs de renommée nationale voire internationale, peu importe la valeur du cachet.

Recteur et vice-chancelier : Je suis un peu surpris de cette observation de la part du sénateur Lakhal. Ça fait maintenant huit ans que j'observe ce processus. Je dirais que, dans un premier temps, lorsque la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes a demandé aux universités de fournir leur processus d'évaluation des programmes comme on le connaît, ils ont cité celui de Moncton comme modèle le mieux élaboré dans les universités de l'Atlantique. Deuxièmement, il y a des collègues autour de cette table qui font des évaluations de programmes pour d'autres universités. C'est un privilège de faire ceci et l'on ne le fait pas pour des rémunérations. Je ne connais aucun cas où les personnes ont refusé de faire une évaluation externe parce que la rémunération n'était pas adéquate. Je ne pense pas qu'ils sont là pour cette raison, je pense que c'est une contribution à leur profession. Par ailleurs, je mentionnerai qu'il y a des fois où l'on trouve que la qualité du rapport de l'évaluateur externe n'est pas constant d'une évaluation à l'autre, mais c'est la raison pour laquelle c'est dans le processus d'évaluation que nous avons. On demande une rétroaction de la part des décanats qui travaillent avec les départements visés pour faire des commentaires que l'on prend en considération avant de formuler la recommandation au Sénat académique. Il peut y avoir des extrêmes dans ce que l'on reçoit, mais dans l'ensemble, je suis certainement satisfait des rapports des évaluateurs externes et dans les cas où on leur a demandé des précisions, vous vous souviendrez qu'on l'a fait dans un certain nombre de programmes au cours des deux ou trois dernières années comme les évaluateurs externes l'ont fait avec beaucoup de grâce et nous ont dit « on va préciser un certain nombre d'éléments dans les rapports ».

VRER : Je voulais tout simplement dire que cette année, il y a un évaluateur qui a carrément refusé sa rémunération disant que ça faisait partie de son service à la collectivité.

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

10. **NOMINATIONS**

Voir le Document C, p. 1-9

10.1 Bureau de direction du Sénat académique

R : 13-SAC-050506

Mise en candidature :

Cheick Tidiane Konaté

Proposé par Frances LeBlanc

Cheick Tidiane Konaté est élu membre du Bureau de direction du Sénat académique.

10.2 Comité conjoint de la planification**R : 14-SAC-050506**

Mise en candidature :

Cheick Tidiane Konaté

Proposé par Frances LeBlanc

Cheick Tidiane Konaté est élu membre du Comité conjoint de la planification.**10.3 Comité d'appel du Sénat académique****R : 15-SAC-050506**

Mises en candidature :

Frances LeBlanc

Proposée par Cheick Tidiane Konaté

Richard Thériault

Proposé par Cheick Tidiane Konaté

Frances LeBlanc et **Richard Thériault** sont élus membres du Comité d'appel du Sénat académique.**R : 16-SAC-050506**

Mises en candidature :

Cheick Tidiane Konaté

Proposé par Frances LeBlanc

Éric Michaud

Proposé par Frances LeBlanc

Cheick Tidiane Konaté et **Éric Michaud** sont élus membres suppléants du Comité d'appel du Sénat académique.**10.4 Comité d'attestation d'études****R : 17-SAC-050506**

Mises en candidature :

Marie-Christine Émond

Proposée par Gary Long

Éric Michaud

Proposé par Cheick Tidiane Konaté

Marie-Christine Émond et **Éric Michaud** sont élus membres du Comité d'attestation d'études.**10.5 Comité de sélection des grades honorifiques****R : 18-SAC-050506**

Mise en candidature :

Richard Thériault

Proposé par Cheick Tidiane Konaté

Richard Thériault est élu membre du Comité de sélection des grades honorifiques.**10.6 Comité des programmes****R : 19-SAC-050506**

Mises en candidature :

Marie-Christine Émond

Proposée par Gary Long

Éric Michaud

Proposé par Cheick Tidiane Konaté

Marie-Christine Émond et **Éric Michaud** sont élus membres du Comité des programmes.

10.7 **Conseil de la langue française****R : 20-SAC-050506**

Mise en candidature :

Frances LeBlanc

Proposée par Cheick Tidiane Konaté

Frances LeBlanc est élue membre du Conseil de la langue française.11. **RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES**

Voir le Document D, p. 1-38

11.1 **Création de trois cours ANGL****R : 21-SAC-050506**

Neil Boucher, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création des cours suivants :
 ANGL3721 Postcolonial Literature; ANGL3680 Atlantic Comparative Lit.; et
 ANGL4850 Special Topics in eng. studies. »

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

11.2 **Création du cours ADPU6430****R : 22-SAC-050506**

Neil Boucher, appuyé par Gilles Bouchard, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création du cours ADPU6430 Enjeux
 pol. et adm. en santé. »

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

11.3 **Modifications au B.A. multidisciplinaire****R : 23-SAC-050506**

Neil Boucher, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications apportées au
 programme de Baccalauréat ès arts multidisciplinaire, soit a) l'ajout d'un
 règlement particulier, b) la reformulation du descriptif 'Objectifs' en
 supprimant le descriptif 'fonction' et c) l'ajout de disciplines de sciences
 sociales à la liste de concentrations obligatoires. »

Djaoued : Ma question n'est pas dans la proposition, mais c'est au sujet du lieu où s'offre le programme. On dit quatre ans à Moncton et Edmundston. À Shippagan les deux premières années et il y a un astérisque où il est dit que les années subséquentes se font à Moncton. Pourquoi on ne met pas Edmundston puisque le programme de quatre ans existe là aussi? Est-ce qu'il y a une raison particulière à ça?

VRER : Je n'ai aucune explication sauf que c'est peut-être un oubli.

Djaoued : Est-ce que l'étudiante ou l'étudiant a juste le choix de venir à Moncton? Si, par exemple, il veut aller terminer son baccalauréat à Edmundston, est-il interdit?

VRER : C'est plutôt un oubli procédural.

Dubé : En fait c'est une question sur le fameux règlement particulier. Peut-être autour de la table, certaines personnes pourront me corriger si j'ai tort, mais je suis un peu étonné

11.3 Modifications au B.A. multidisciplinaire (suite)

de voir cela parce que l'on parle bien du règlement universitaire 2.7.1. Je suis un peu étonné que des règlements qui ont préséance soient modifiés par quelque chose qui est en dessous, c'est-à-dire que l'on passe outre un règlement universitaire dans ce cas particulier. Ça ne nécessiterait pas plutôt une modification au règlement universitaire? Comment peut-on passer outre aux règlements universitaires dans une description de programme.

VRER : Le règlement est présentement à l'ordre du jour un peu plus loin.

Dubé : On nous signale qu'il y a effectivement une proposition de modification aux règlements universitaires qui s'en vient plus loin qui va corriger ceci, mais c'était plutôt l'esprit de mon intervention. En fait, je connais mieux les règlements du deuxième et du troisième cycles. Par exemple, en psychologie, il existe une disposition qui est très particulière à la psychologie et elle figure bel et bien aux règlements universitaires. C'était simplement un inconfort à modifier le règlement universitaire par des règlements particuliers comme ça. Je comprends.

Recteur et vice-chancelier : Je pense que M. Dubé soulève une question fondamentale. Peut-être que ce n'est pas tout à fait assez frais dans ma mémoire, mais je me souviens quand on a créé le précédent de ce concept d'être inscrit à plus d'un programme. Ce que ça veut dire, si je me souviens bien et là vous me corrigerez si j'ai tort, c'est que l'on est inscrit dans ce cas au baccalauréat multidisciplinaire et l'on peut aussi s'inscrire de façon concomitante à un certificat de type A. Si l'on obtient à la fois une concentration dans le baccalauréat multidisciplinaire, on va donc avoir un B.A. multidisciplinaire, mais on aura aussi une autre attestation d'études qui s'appelle un certificat. Je voudrais que l'on se rappelle la raison pour laquelle on avait voulu introduire un régime d'exception et je suis un peu préoccupé que si un jour il y avait une bonne raison pour créer une exception, un nonobstant, que l'on ne s'en sert pas de façon systématique aussi souvent que l'occasion nous plaît de le faire. Je ne dis pas que c'est le cas ici. Je n'ai aucune idée. Je ne connais pas assez le raisonnement qui arrive à ceci, mais j'aimerais bien entendre ce qu'il propose parce que ça devient préoccupant. Si ce n'est pas préoccupant, c'est bien mais qu'on le sache par exemple c'est quoi les implications à chaque fois que l'on a un régime d'exception et que l'on permette, avec le même cursus, d'avoir plus qu'une attestation de fin d'études.

Couturier : Ce qui vous est proposé en réalité, c'est déjà ce qui se fait. Je vous donne quelques éléments de contexte. Les plus anciens d'entre vous, vous vous rappellerez que le règlement 2.7.1 a été modifié, il y a quelques années au Sénat académique, pour répondre à un besoin spécifique soit le baccalauréat ès arts multidisciplinaire dans un contexte où nous voulions notamment rendre ce baccalauréat plus attrayant et nous voulions aussi reconnaître le fait qu'il y avait des étudiantes et étudiants qui souhaitaient, dans le cadre de ce baccalauréat, faire une concentration et un certificat et le cas spécifique c'était notamment la toxicomanie. Pour reconnaître cet élément qui nous avait été demandé par les étudiantes et étudiants, nous avons modifié le règlement 2.7.1. Or, en modifiant le règlement 2.7.1, nous avons créé toute une série de problèmes dans différents programmes et le doyen LeBlanc pourra certainement ajouter à ce sujet. Nous nous sommes rendu compte qu'il y a beaucoup d'étudiantes et d'étudiants, à la Faculté d'administration notamment, qui auraient souhaité à la fois avoir des préalables et avoir aussi des certificats. Ce n'était pas ça l'esprit qui a été visé au point de départ. La question de la modification du règlement 2.7.1, du statut du baccalauréat multidisciplinaire a été envoyée à la réunion des vice-doyennes et vice-doyens. Les vice-doyennes et vice-doyens ont travaillé avec acharnement à ce dossier, ils ont amené plusieurs propositions au Comité des programmes et il y a eu des débats de fond aussi au sein du Comité des programmes. Il y avait en réalité deux grandes philosophies qui s'opposaient. Est-ce qu'il faut avoir un règlement qui est très restrictif, c'est-à-dire qui élimine toutes possibilités de faire un tronç et deux programmes et il y avait de très bons arguments qui avaient été donnés à différentes étapes de ce premier modèle. Il y avait d'autres modèles qui étaient de dire « laissons à nos étudiantes et étudiants la liberté de choisir de s'engager dans plus d'un programme ». En bout de ligne, une fois tous ces débats et un mouvement de va et vient aussi entre le Comité des programmes et la RVD, la solution qui a été convenue est la suivante : d'une part l'Université souhaite envoyer un message clair que ce n'est pas une bonne chose pour une étudiante ou un étudiant de s'engager dans plus d'un programme

11.3 Modifications au B.A. multidisciplinaire (suite)

à la fois. Il y a de bons arguments pour être assez conservateur, en particulier du point de vue de la réussite d'une étudiante ou d'un étudiant dans ses études de baccalauréat. Donc, il y aurait lieu de revenir sur la formulation du règlement 2.7.1 tel qu'il existe actuellement depuis quelques années et d'ailleurs je vous invite à lire le règlement 2.7.1 tel qu'il existe actuellement et si vous êtes capable de comprendre le sens, bravo parce qu'il est contradictoire et comporte en lui-même une contradiction. Donc, il y a eu une volonté de revenir à une situation plus contraignante. Par contre, il y a eu aussi une volonté de tenir compte de la particularité du Baccalauréat ès arts multidisciplinaire qui est un baccalauréat fait de concentrations. Les concentrations sont des regroupements de 24 à 30 crédits et souvent les étudiantes et étudiants qui sont dans un programme comme le baccalauréat multidisciplinaire, pour avoir une certaine crédibilité, veulent aller chercher un certificat en toxicomanie ou un certificat en management. On peut le faire dans certains programmes de baccalauréat dans les universités québécoises. La Faculté des arts et des sciences sociales au Campus d'Edmundston en particulier, on a pensé que l'on devait, pour le baccalauréat multidisciplinaire, maintenir cette exception. C'est la raison pour laquelle vous avez cette proposition, et vous devez la lire en parallèle avec la modification du règlement 2.7.1.

Recteur et vice-chancelier : Est-ce que ceci a préséance sur le « nonobstant » que vous nous proposez? Est-ce que, par exemple, ceci permettrait s'il y a 10, 15 différents certificats de type A à l'heure actuelle offerts à l'Éducation permanente de s'inscrire à un certificat de type A? Ce n'est pas une thématique définie approuvée par le Sénat académique, mais c'est un certificat de type A, le règlement ferait leur affaire. Si c'est le cas, je pense que l'on a une question de fond additionnelle à débattre au Sénat académique.

Couturier : Il y a probablement beaucoup de cohérence pour une étudiante ou un étudiant dans le cadre d'un baccalauréat multidisciplinaire d'aller chercher un certificat, un profil qui est déjà approuvé par le Sénat académique, plutôt que de se tourner uniquement dans une discipline. Je vous donne un exemple concret. Il est arrivé que, dans certaines circonstances, une étudiante ou un étudiant, en suivant le règlement ait une concentration en science infirmière simplement parce qu'elle ou il avait amorcé son cheminement en science infirmière et qu'elle ou il avait accumulé suffisamment de crédits en science infirmière de niveau 3000 ou 4000. On a là un assemblage de cours dans une discipline qu'il n'y a pas nécessairement une très grande cohérence, mais qui est reconnu par le Sénat académique versus un certificat qui lui, a déjà une cohérence. Il s'insère bien dans un baccalauréat multidisciplinaire. Donc, je contourne probablement la question du recteur et vice-chancelier.

Recteur et vice-chancelier : Je ne veux pas faire un débat de ce type. C'est une question de valeur et je ne suis pas en train de poser une question de valeur. Je veux savoir si, en faisant ceci, l'on contourne un autre élément de la structure d'un baccalauréat multidisciplinaire qu'il faut que le Sénat académique se prononce sur les thématiques définies. Si la réponse est oui, j'ai un problème. Avec l'hypothèse que la modification proposée doit venir un peu plus tard à l'ordre du jour, est-ce que ce règlement particulier a raison d'être quand même? C'est ma première question. Est-ce que vous êtes en train de me dire que l'on pourrait mettre, à certains endroits dans des textes, des dispositions qui vont à l'encontre du règlement universitaire et justifie que l'on passe outre aux règlements universitaires. Est-ce que l'on en aurait besoin si l'autre est adopté? Parce que le texte n'est pas tout à fait le même, mais il est plus restrictif dans le deuxième que l'autre.

Couturier : La modification proposée a sa raison d'être en autant que la modification au règlement 2.7.1 est adoptée plus tard. Si non, on n'en a pas besoin parce que l'on peut déjà faire ce qui est proposé ici. Deuxième élément, comme on l'a souligné tout à l'heure, il y a déjà plusieurs programmes qui comportent des éléments qui les distinguent du règlement général. Par exemple, la moyenne de maintien dans un programme après une ou deux sessions n'est pas la même qu'à la Faculté des sciences de l'éducation. Donc, il y a déjà cet élément qui existe. Je pourrais faire d'autres exemples comme ça, psychologie est aussi dans cette situation donc ce n'est pas différent de ce qui se fait aux autres programmes.

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

11.4 Création de cours SINF

R : 24-SAC-050506

Neil Boucher, appuyé par France Marquis, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création des cours SINF1003 Intro. à la science infirmière; SINF4661 Soin à la personne âgée; SINF4682 Clinique : personne âgée; SINF3763 Clinique en soins critiques; SINF3793 Thèmes en soins critiques et SINF3793 Préceptorat en soins critiques. »

LeBlanc-Rainville : Je suis un peu surprise de voir des verbes à l'infinitif dans le deuxième et troisième cours, par exemple « discuter du leadership » et dans le troisième cours on dit « donner et assurer ». Est-ce que le Comité des programmes a une sorte de modèle pour la description des cours?

Jolicoeur : J'avais toujours compris que, avant de passer à une étape comme le Sénat académique, il y avait des gens qui révisaient le contenu du cours afin de voir s'il y a des choses à corriger. Est-ce que cela aurait dû être fait avant? Si l'on veut adopter ceci, est-ce dans le ciment ou est-ce qu'il y a effectivement quelqu'un qui va s'assurer de la qualité de la rédaction du cours?

S. LeBlanc : On ne change rien au niveau du Registrariat. Parfois, il y a des commentaires comme on vient d'entendre et à certains moments, on demande à l'unité de faire la correction. Il n'y a rien qui empêche, à la suite de ces commentaires, l'école réseau d'en tenir compte et de faire adopter la description modifiée.

Baudouin : C'est suite à ce que M^{me} Rainville a dit, je me demande s'il n'y a pas lieu de demander au Comité de programmes de développer des lignes directrices quant à la description des cours. Je sais qu'au Comité de programmes, que ce soit sur cette forme ou autre, ce sont des questions qui reviennent assez souvent. Personnellement, je pense que ce serait intéressant que le Comité de programmes développe des lignes directrices quant à la description des cours et les propose au Sénat académique .

VRER : C'est dûment noté.

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

VRER : Avant de passer au prochain point, M. le Président, je m'attendais à recevoir une question d'une sénatrice ou d'un sénateur à savoir pourquoi on était rendu au Sénat académique avec l'approbation de cours étant donné les nouvelles procédures que nous avons adoptées quant à la création et l'abolition de cours. On se posait la question au Comité des programmes, mais vu que la proposition de ces cours a eu lieu avant le 1^{er} mai alors même que le Sénat académique avait lieu le 6 mai, nous avons donc cru bon d'amener ces cours au Sénat académique. Dorénavant, ce ne sera pas le cas.

11.5 Baccalauréat ès sciences en sciences et technologie des aliments (biotechnologie) - prolongation pour les admissions suspendues

R : 25-SAC-050506

Neil Boucher, appuyé par Edgar Robichaud, propose :

« Que le Sénat académique accepte que la suspension des admissions au programme de Baccalauréat ès sciences en sciences et technologie des aliments (biotechnologie) soit prolongée pour une période d'une année à compter du 1^{er} mai 2005. »

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE

11.6 Connexité des majeures, mineures et concentrations

VRER : Comme vous êtes peut-être au courant, le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, dans le cadre de la formation des enseignantes et enseignants, avait dressé une certaine connexité des majeures, des mineures et des concentrations dans les programmes d'études. À la suite des rencontres que nous avons eues ce printemps avec le Ministère, la Faculté et moi-même, le Ministère nous a fait part du fait qu'il était d'accord pour laisser tomber les connexités. Donc, la raison d'être de la recommandation 8, c'est que le Comité des programmes recommande au Sénat académique la modification en ce qui concerne la connexité des majeures, mineures et concentrations au programme d'enseignement au secondaire. À la page 15, colonne de droite, dans les modifications proposées, on ne parle plus des majeures et mineures connexes, on parle plutôt de majeures et mineures acceptées.

R : 26-SAC-050506

Neil Boucher, appuyé par Anne Lowe, propose :

« Que le Sénat académique accepte la modification en ce qui concerne la connexité des majeures, mineures et concentrations au programme d'enseignement au secondaire. »

McKee-Allain : J'aurais une question à poser et je ne sais pas si je dois m'adresser à M^{me} Lowe ou à M. Couturier. C'est par rapport à un document qui figure dans la documentation à la page 27, concernant le contenu de ce message, en particulier le paragraphe qui commence par « personnellement », qui pose un diagnostic comme quoi il y aurait un malaise de la part des étudiantes et étudiants qui ne sont pas dans la bonne faculté et une solution qui est proposée représente l'opinion de l'auteur du message. Ma question c'est la suivante : Est-ce que c'est une interprétation personnelle ou est-ce qu'il s'agit d'une situation plus problématique, plus généralisée? Si c'était le cas, à ce moment, comme doyenne d'une des facultés qui est nommée, je serais très préoccupée.

Lowe : Je peux peut-être répondre à cette question. J'ai envoyé un mémo à toutes les doyennes et tous les doyens concernés par le changement des connexités. Je pense qu'à Edmundston, ils l'ont envoyé au chef du Secteur des sciences de l'éducation, M. Poitras. Il m'a envoyé ce message et je pense que la dernière partie c'est essentiellement personnel. Ce ne sont pas des orientations que nous prévoyons dans le futur proche, alors je ne pense pas que l'on devrait considérer cela.

Couturier : Je voudrais aussi ajouter quelques mots pour assurer également la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales. Elle a noté la présence du mot « personnellement » dans ce courriel et je pense que cela représente une opinion et ce n'est pas du tout dans l'intention du Campus d'Edmundston de mettre en cause la formule actuelle et la formule qui réside sur le partenariat entre la Faculté des sciences de l'éducation, la Faculté des sciences et la Faculté des arts et des sciences sociales.

LeBlanc-Rainville : À la page 17, au milieu du premier paragraphe, on dit que les résultats d'une recherche effectuée quelques années passées par M. Robert Baudouin indiquent que, effectivement, la plupart de nos étudiantes et étudiants n'enseignent pas dans les matières pour lesquelles elles et ils ont été formés. Cela m'inquiète au plus haut point. On forme des gens, mais ils n'enseignent pas dans les matières pour lesquelles ils ont été formés. Il faut faire quelque chose, c'est aberrant.

C. Bourque : Actuellement, nous avons une première concentration et une deuxième concentration et normalement la première concentration et la deuxième concentration se font en sciences. Ce n'est pas toujours le cas, mais c'est souvent le cas avec le système actuel et cela posait déjà un problème. La personne qui enseignait la biologie avait fait une première concentration en biologie et une deuxième concentration en physique, mais elle enseignait la chimie sans avoir suivi de cours en chimie. Actuellement, avec le changement, on pourrait avoir une première concentration en physique, une deuxième en géographie. En neuvième et dixième années, l'approche intégrée des sciences regroupe la chimie, la biologie et la physique. Actuellement on peut avoir quelqu'un qui va enseigner dans deux de ces trois disciplines sans jamais avoir pris un cours dans la discipline et ça nous inquiète, pas au point où je vais m'opposer, mais je pense que cela suscite une réflexion.

11.6 Connexité des majeures, mineures et concentrations (suite)

R. Robichaud : Je dois constater que nos diplômées et diplômés en B.A. - B. Éd. en études familiales enseignent, dans les écoles, des matières qui n'étaient pas leurs matières premières et certains de nos cours sont enseignés par des gens d'autres disciplines. C'est la réalité.

Deguire : On dit dans l'extrait qui a été lu par M^{me} Rainville, « une recherche effectuée il y a quelques années par M. Baudouin ». On était bien conscient, il y a plusieurs années que les mathématiques étaient enseignées par des gens qui avaient été formés dans n'importe quelle matière. Cela se présente ailleurs aussi et c'est une situation qui est totalement inacceptable. On nous a dit, lorsque la réforme du programme d'éducation a été faite, que l'un des buts était d'assurer que l'on corrige cela. Quelques années plus tard, est-ce qu'il y a des études qui ont été faites? Est-ce que l'on sait si c'est encore la situation?

Baudouin : Oui effectivement c'est encore la situation. Cette étude, il me semble qu'on l'a faite en 2003, mais on l'a faite sur une période de cinq ans qui se concentrait évidemment sur les étudiantes et étudiants qui étaient au Nouveau-Brunswick. Les résultats ont effectivement illustré une situation alarmante. La proposition qui est faite, on est très heureux qu'elle soit devant le Sénat académique parce que cela va régler beaucoup de difficultés. Mais cela ne réglera pas toutes les difficultés. C'est une négociation constante avec le ministère de l'Éducation qui introduit de nouvelles disciplines dans son curriculum sans nécessairement s'assurer d'avoir des enseignantes ou enseignants formés dans cette discipline. Le ministère de l'Éducation ne reconnaît pas la spécialité de leurs enseignantes ou enseignants de sorte que, dépendant des régions et dépendant des contextes, il y a beaucoup de variations. Notre programme offre deux concentrations, mais on sait que, de plus en plus, il y a des enseignantes et enseignants qui enseignent trois et quatre différentes matières. À ce moment, il faut quand même se partager la responsabilité de la formation et offrir la formation continue avec le ministère de l'Éducation. Aujourd'hui, on fait un pas très important et ce ne sera pas le dernier.

Lowe : Je voudrais ajouter un point qui a été apporté par M. Charles Bourque. Nous sommes très conscients de cela et il y a des pourparlers qui se font avec le ministère de l'Éducation et je suis aussi préoccupée par le fait que les enseignantes et enseignants en neuvième et dixième années qui ont une formation en sciences enseignent les sciences intégrées. Ça fait partie du programme, mais en onzième et douzième, il y a encore des sciences. Alors, ce sont des problèmes que nous devons régler, mais je ne pense pas que, à ce moment-ci, l'on devrait arrêter le processus pour ce problème. Je crois que, à un moment donné, l'on va les régler un par un comme le sénateur Baudouin disait, tout n'est pas réglé avec ceci, mais au moins on offre une ouverture. Ce que je crois qui est positif là-dedans, c'est que l'on offre une ouverture aux étudiantes et étudiants de choisir les matières dans lesquelles ils sont passionnés et dans lesquelles ils veulent vraiment s'orienter pour l'enseignement. Cela est très important parce que, tout de suite, nos étudiantes et étudiants choisissent parfois une deuxième concentration dans une matière qu'ils sont obligés de faire.

Vote sur R26

unanime

ADOPTÉE

R : 27-SAC-050506

Neil Boucher, appuyé par Robert Baudouin, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications aux conditions particulières d'admission au programme de B. Éd. (programme A). »

Vote sur R27

unanime

ADOPTÉE

11.7 Modification aux conditions d'admission à la Maîtrise ès sciences appliquées

R : 28-SAC-050506

Neil Boucher, appuyé par Abdelaziz Nait Ajjou, propose :

« Que le Sénat académique accepte l'ajout de la condition d'admission à la Maîtrise ès sciences appliquées, soit 'avoir une connaissance fonctionnelle de l'anglais' ».

11.7 Modification aux conditions d'admission à la Maîtrise ès sciences appliquées (suite)

McKee-Allain : Est-ce que c'était le but que ce serait les collègues du Département d'anglais qui mesureraient le niveau d'habiletés en anglais? Je pose la question suite à la proposition qui vient de la Faculté des études supérieures, mais je ne sais pas si cela a été discuté au Comité des programmes.

VRER : Ça n'a pas été discuté comme tel au Comité des programmes, mais il me semble tout à fait normal que s'il y a une évaluation langagière à faire sur le Campus, elle doit être faite par les instances qui sont mieux placées pour faire cette évaluation.

McKee-Allain : Je suis d'accord que c'est tout à fait logique, mais mon point c'est que l'on n'a pas été informé ou consulté. Je prends pour acquis que les collègues du Département d'anglais sont d'accord et disponibles mais à ma connaissance, il n'y a pas eu de consultation.

Vote sur R28

unanime

ADOPTÉE

11.8 Modifications au règlement universitaire 2.7.1

VRER : Comme l'a souligné le sénateur Couturier dans une intervention antérieure, ce règlement a été étudié plusieurs fois à la RVD, à quelques reprises au Comité des programmes. Il n'a jamais été l'intention du Comité des programmes que l'autorisation de la doyenne ou du doyen serait un quasi automatisme. L'esprit de la proposition veut qu'il y ait des raisons motivées. Je pourrais vous donner un exemple de ce que pourrait être une raison motivée qu'une doyenne ou un doyen pourrait utiliser. Par exemple, si quelqu'un en science infirmière a échoué un stage et que ce stage est obligatoire pour suivre les cours de la troisième année, au lieu de perdre une session au complet, on lui permettra de suivre une formation autre, une formation qui pourrait ou non être rattachée directement à la poursuite du diplôme. Par exemple, si un stage en science infirmière a été manqué pour des raisons de performance académique ou pour des raisons humanitaires et personnelles, au lieu de bloquer l'individu et lui interdire quoi que ce soit et perdre une session, pourquoi ne pas lui permettre de s'inscrire à un programme de certificat comme la toxicomanie ce qui lui permettrait de s'améliorer dans son programme d'études.

R : 29-SAC-050506

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications apportées au règlement universitaire 2.7.1. »

G. LeBlanc : Sur le règlement, je voterai pour, mais ce règlement a causé certains défis à la Faculté d'administration depuis 2001. Une forte proportion de ces étudiantes et étudiants dans la faculté, tel que le règlement le stipule présentement, pourront obtenir à la fois un baccalauréat et un certificat, que ce soit en comptabilité, en finance ou services financiers. Cela a causé certains défis au cours des années et c'est encourageant dans le sens que les étudiantes et étudiants voulaient le certificat et le baccalauréat. Je suis content de voir que l'on rétablisse la situation. On se rappelle que, en 2001, c'était pour accommoder le baccalauréat multidisciplinaire avec le certificat en toxicomanie. Je voulais juste vous dire que cela a causé certains défis. Donc je suis content de voir que l'on rétablisse la situation.

Vote sur R29

unanime

ADOPTÉE

11.9 Ajout d'un règlement universitaire de premier cycle 12.6

R : 30-SAC-050506

Neil Boucher, appuyé par Jacques Saindon, propose :

« Que le Sénat académique adopte le règlement universitaire de premier cycle 12.6. »

Vote sur R30

unanime

ADOPTÉE

11.10 Ajout d'un règlement universitaire de cycles supérieurs 30.6

VRER : Lorsque le règlement d'inscriptions au diplôme a été proposé et accepté au Comité des programmes, tout le cheminement fait devant toutes les personnes concernées, il y a eu malheureusement un oubli. C'est que l'on n'a pas pensé d'inclure ce même règlement pour les cycles supérieurs. Ce serait le règlement 30.6. Ce qui est un peu dommage, c'est que nous allons avoir deux répertoires dont l'un stipule un règlement et l'autre pas. Nous savons que, en ce qui a trait aux règlements universitaires de cycles supérieurs, le Conseil de faculté de la FESR devait se prononcer. Il ne s'est pas prononcé et cela n'a jamais été apporté devant la FESR. Pour une question purement administrative qui n'a pas d'incidence académique, est-ce que l'on peut demander au Sénat académique de proposer que le règlement soit également inclus dans le répertoire des cycles supérieurs sans une recommandation du Conseil de faculté de la FESR? Ou est-ce que c'est la volonté du Sénat académique de procéder par les mécanismes et ainsi nous aurons deux différents règlements?

Boghen : Je n'ai pas pensé à cette question. Il me paraît que oui. La FESR a été consultée, on m'a demandé si je serais d'accord que ce soit introduit devant le Sénat académique et suite à des consultations et étant donné la nature de la proposition, il ne paraît pas y avoir un très grand impact. De façon informelle, je suggérerais que ce pourrait être introduit directement au Sénat académique sans que cela passe à nouveau devant le Conseil de faculté de la FESR.

R : 31-SAC-050506

Neil Boucher, appuyé par Andrew Boghen, propose :

« Que le Sénat académique adopte le règlement universitaire de cycles supérieurs 30.6. »

Vote sur R31

unanime

ADOPTÉ.

VRER : Ces règlements seront en vigueur à compter de février 2006.

12. **FORMATION MÉDICALE**

Recteur et vice-chancelier : Je pense que l'on est tous au courant du fait que la province du Nouveau-Brunswick, depuis de nombreuses années, fait des ententes avec le gouvernement du Québec pour assurer des places dans les facultés de médecine pour les étudiantes et étudiants francophones acadiens du Nouveau-Brunswick qui veulent poursuivre des études en médecine. D'ailleurs, la raison principale pour laquelle on a des programmes de DSS dans les trois campus, c'est justement pour assurer le bassin nécessaire de personnes qui s'intéressent à poursuivre des études en médecine. Depuis quelques années, le gouvernement du Québec demande aux facultés de médecine d'augmenter les contingents et les admissions dans les facultés de médecine au Québec et ceci cause des défis particuliers aux différentes facultés de médecine du Québec. Comme on le sait très bien, une bonne partie de la formation médicale se fait dans les milieux hospitaliers, c'est-à-dire par le biais des formations cliniques assurées par des médecins qui pratiquent dans les milieux hospitaliers. Une des façons, pour les facultés de médecine du Québec, de répondre aux demandes du gouvernement du Québec d'augmenter le nombre d'admissions, c'est de diversifier davantage les lieux de formation clinique de leurs étudiantes et étudiants. Alors, en ce qui concerne les étudiantes et les étudiants en provenance du Nouveau-Brunswick qui s'inscrivent dans les programmes de médecine du Québec, qui sont prévus dans les contingents négociés entre les deux gouvernements, 75 % ou 80 % de ces étudiantes et étudiants vont à la Faculté de médecine de Sherbrooke. Ça fait partie des ententes et le reste du pourcentage est aussi entre Laval et Montréal. Alors l'Université de Sherbrooke voyait difficilement pouvoir continuer à développer des capacités de formation clinique dans les milieux immédiats de Sherbrooke. De toute façon, depuis plusieurs années au niveau du programme prédoctoral, ils ont commencé à développer des stages dans les corporations hospitalières et les hôpitaux du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire un nombre limité de stages cliniques dans le programme prédoctoral. Le programme prédoctoral, ce sont les premiers quatre ans de médecine et après cela, les gens font des spécialités ou ils vont en médecine de famille. Par ailleurs, les étudiantes et étudiants du Nouveau-Brunswick qui veulent poursuivre leurs

12. FORMATION MÉDICALE (suite)

études dans le domaine de la médecine de famille font également l'ensemble de leur formation de médecine de famille au Nouveau-Brunswick, dans les milieux hospitaliers du Nouveau-Brunswick. Alors compte tenu de ce contexte, il y a eu une proposition de la part de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke de trouver des milieux de stages pour la formation clinique ailleurs que dans la région de Sherbrooke ou dans les hôpitaux universitaires qui étaient déjà accrédités dans la région de Sherbrooke. Ils ont développé des propositions pour délocaliser leur programme de formation prédoctoral dans deux villes soit à Chicoutimi et au Nouveau-Brunswick, principalement dans la grande région de Moncton, mais aussi avec l'aide de la Corporation hospitalière d'Edmundston, de Bathurst et de Campbellton. On a reçu, au mois de mars 2004, la visite des autorités de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke pour voir si l'on serait intéressé à développer avec eux un partenariat qui pourrait leur assurer la délocalisation de leur programme de formation prédoctoral au Nouveau-Brunswick. Ils ont rencontré l'Université de Moncton, les corporations hospitalières et les autorités des ministères de la Santé et de l'Éducation du Nouveau-Brunswick. À partir de cette invitation, il était très clair ce qu'ils cherchaient. Ce n'était pas de donner à une autre université la responsabilité d'offrir leur propre programme de formation médicale. Pour des raisons d'accréditation, l'autorité exclusive sur le programme demeurerait dans leur Faculté, mais à part de cela, ils étaient ouverts à une série de propositions qui mettraient à contribution les ressources des institutions francophones acadiennes du Nouveau-Brunswick en rapport à cette démarche. Après avoir vu le modèle qui s'est développé entre l'Université de la Colombie-Britannique, l'Université de Victoria et la UNBC, on s'est posé la question à savoir de quelle manière on pourrait contribuer à la formation médicale. Des groupes de travail se sont réunis. À l'Université de Moncton, Normand Gionet a participé au cours des premiers mois et ce jusqu'au mois de novembre. Il a été le représentant de l'Université de Moncton dans cette démarche. Il y a eu un premier document qui a circulé auprès des différentes instances intéressées vers la fin octobre, un document sur lequel j'avais une série de difficultés, notamment sur la conception de ce que c'était et où il y a eu des déclarations à l'effet que l'on créait un Campus de l'Acadie de l'Université de Sherbrooke. À partir du mois de novembre, on a repris des discussions beaucoup plus soutenues avec nos collègues de l'Université de Sherbrooke pour essayer de définir ce que pourrait être la contribution de notre université à un partenariat comme celui-là. Vers la fin février début mars, on a échangé sur ce que pourrait être une entente de principe entre les deux universités sur une contribution éventuelle de l'Université de Moncton. Essentiellement, il y a quatre ou cinq éléments pour une contribution éventuelle de notre Université à ce projet, notamment le corps professoral. L'exigence de l'Université de Sherbrooke était que tout ce qui était de la formation clinique, soit les médecins qui participent au programme, devrait recevoir une nomination professorale primaire à l'Université de Sherbrooke et l'Université de Moncton pourrait considérer de les nommer professeures ou professeurs associés. Est-ce qu'on les nommerait tous? Je ne sais pas. Ensuite, il y a évidemment une partie de la formation qui se fait quand même entre les professeures et professeurs de disciplines fondamentales notamment les biochimistes et probablement jusqu'à un certain point les biologistes et les chimistes. Enfin, il y a un certain pourcentage de la formation prédoctorale qui se fait par des professeures ou professeurs de disciplines fondamentales. Il est prévu que cela pourrait être des professeures ou professeurs qui auraient une nomination primaire à l'Université de Moncton, mais avec une nomination de professeures ou professeurs associés à l'Université de Sherbrooke. Là, il faut voir un peu le nombre de crédits qui devraient être offerts, des crédits de disciplines fondamentales et ensuite sur le plan budgétaire, voir si c'est l'équivalent de deux ou trois professeures ou professeurs. À ce moment, il faudra voir les arrangements financiers avec le gouvernement. Dans le processus d'admission, les étudiantes et étudiants seront admis dans un programme qui ne nous appartient pas. Ils seront admis à un programme qui appartient à l'Université de Sherbrooke, mais au niveau de l'inscription par exemple, on peut imaginer que l'étudiante ou l'étudiant devra être au moins inscrit ici et probablement aussi à l'Université de Sherbrooke parce que, s'il veut avoir un diplôme éventuellement de l'Université de Sherbrooke, il faudra peut-être qu'il ait une inscription là-bas. Il y aura aussi une inscription à notre Université d'abord parce qu'il est prévu que l'ensemble des ressources documentaires, la bibliothèque, la technologie, les services aux étudiantes et étudiants seraient ceux que pourrait dispenser l'Université de Moncton. La démarche la plus délicate, c'est d'évaluer quels sont les coûts de délocalisation d'un programme comme celui-là pour assurer que si ça se fait et que notre université et d'autres institutions ont des responsabilités envers toute cette organisation, que c'est uniquement à partir de nouvelles ressources que l'on va pouvoir contribuer à cela parce que c'est très clair au début que ce

12. FORMATION MÉDICALE (suite)

n'est pas en réaménageant les ressources que l'on va le faire. Donc, depuis trois ou quatre semaines, on a demandé à la secrétaire générale de travailler avec MM. Normand Gionet et Charles Bourque pour préciser un certain nombre d'éléments en ce qui concerne les coûts éventuels des responsabilités de notre Université. Cela fait l'objet évidemment d'une consultation auprès des différents services dans l'Université que ce soit la bibliothèque, les technologies, les services aux étudiantes et étudiants, le Registrariat ou autres. C'est à partir de ces données que l'on a enclenché une discussion avec le gouvernement sur les coûts additionnels que cela pourrait représenter à l'Université de Moncton. Il y a un élément additionnel dans l'ensemble que j'ai oublié de mentionner. C'est que les deux universités se sont aussi entendues que tout besoin en espaces et en infrastructures, autre que ce qui est nécessaire dans le milieu hospitalier en tant que tel, devrait être logé sur le Campus de Moncton. Ce serait des infrastructures qui appartiendraient à l'Université de Moncton et non pas à l'Université de Sherbrooke. Évidemment ça comprend aussi un réaménagement, probablement un ajout de ressources, et cela fait partie aussi des discussions qui doivent se faire avec le gouvernement sur les coûts additionnels d'espaces et des infrastructures. Je terminerai cet élément d'information en vous disant que notre raisonnement autour de ceci a été le suivant. Je pense que c'était une réalité qui devait être inévitable que le programme de formation prédoctoral de l'Université de Sherbrooke allait s'en venir sur les territoires du Nouveau-Brunswick, que l'on soit intéressé ou non par cette délocalisation. C'était une nécessité et le ministère de la Santé l'avait senti et il y avait une volonté de la part du gouvernement, des corporations hospitalières et de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke de faire ceci. À notre point de vue, ce n'était pas une question fondamentale à savoir si nous, on devait s'intéresser à être un partenaire ou pas, c'était tout simplement de s'assurer que, dans un partenariat comme celui-là, l'Université de Moncton pourrait au moins jeter un certain nombre de bases pour lesquelles elle devenait un partenaire pertinent. Le cas contraire aurait été désastreux pour l'Université. On a qu'à imaginer des scénarios suivants, par exemple le fait qu'une autre université ou une autre juridiction pourrait être appelée à offrir des programmes sur le territoire de Moncton avec des ressources financières néo-brunswickoises, avec des ressources humaines néo-brunswickoises pour des étudiantes et des étudiants du Nouveau-Brunswick. Qui dit que, un jour, le raisonnement ne pourrait pas être tout simplement ceci. La Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke enveloppe aussi les autres éléments des disciplines de la santé, notamment science infirmière, elle arrive et nous dit puisque l'on a des économies d'échelle, on est capable d'offrir un programme de science infirmière praticienne et la maîtrise à un meilleur coût que ce que vous pouvez faire pour l'Université de Moncton. À mon point de vue, ce n'est pas une question de savoir si l'on devrait y aller ou pas, c'est une question de s'assurer que l'on y va dans une perspective où l'on peut au moins offrir le maximum que l'on est capable d'offrir avec les capacités de notre institution et en s'assurant que les ressources financières exigées pour livrer ces services soient mises à notre disposition. Pour le moment, c'est là où l'on en est rendu, il n'est pas question qu'il y ait un programme de l'Université de Moncton, en d'autres mots que le Sénat académique devrait approuver un programme. Pour le moment ce n'est pas ça la question. On est beaucoup plus un partenaire administratif dans ceci qu'un partenaire purement académique dans le sens que ce n'est pas notre programme qui sera offert. Je crois que ceci offre des possibilités énormes au niveau du développement de la recherche dans le domaine des sciences de la vie. Il faut comprendre que l'on a évalué à peu près 18 ETP, médecins cliniciens qui devront être professeures ou professeurs dans cette initiative. Ce sera des gens qui sont déjà des médecins spécialistes dans nos hôpitaux, qui sont intéressés, qui ont des activités professorales et qui sont intéressés à faire de la recherche. On sait déjà que l'on a plusieurs de nos chercheuses ou chercheurs, d'abord dans le domaine de la recherche des sciences de la vie, notamment la Régie régionale Beauséjour à l'hôpital Georges-L.-Dumont. Je crois que c'est une occasion vraiment importante de commencer à créer des noyaux de recherche dans les domaines complémentaires à ce que l'on fait ici et l'on connaît très bien les ressources financières qui sont à la disposition des instituts de recherche en santé du Canada. Quand on regarde le taux de succès de nos universités en subventions de recherche des grands conseils, il n'y a pas de miracle. Les taux de succès sont beaucoup plus élevés dans les universités où il y a une faculté de médecine parce qu'il y a beaucoup d'argent dans les facultés de médecine pour faire de la recherche.

Long : Quand je vois quelqu'un de l'étranger qui s'en vient au Nouveau-Brunswick, j'espère qu'il y a des ententes de manière à s'engager pour les 15, 20, 50 prochaines années. Je suis inquiet s'il n'y a pas de compromis de ce côté.

12. FORMATION MÉDICALE (suite)

Recteur et vice-chancelier : Je pense que si l'on regarde bien ces enjeux, l'inquiétude que vous exprimez est probablement partagée par beaucoup de gens qui doivent assurer que l'on a suffisamment de professionnelles et professionnels de la santé au Nouveau-Brunswick, notamment les médecins. Je dirais que, parallèlement à cela, les enjeux de création de facultés de médecine sont très importants au plan financier. Je peux vous dire que pour la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke, quand on regarde son revenu total dans un an, il est équivalent au budget du revenu total de l'Université de Moncton soit environ 100 millions de dollars. À mon point de vue, à court terme et même à moyen terme, l'enjeu pour la province du Nouveau-Brunswick de créer une faculté de médecine autonome est très important d'une part sur le plan financier, mais aussi sur le plan linguistique. Vous savez qu'au Nouveau-Brunswick, on a la dualité linguistique au niveau de l'enseignement du primaire, la garderie, de la maternelle jusqu'à l'université. Donc, il y a des enjeux très importants. Ce que je dis, c'est que, à l'heure actuelle, il y a une ouverture et suffisamment de ressources humaines et l'on souhaite que la province arrivera à une conclusion qu'il y aurait des ressources financières adéquates pour au moins assurer de mettre à pleine contribution celles et ceux qui sont capables de faire la formation de médecins au niveau prédoctoral et de la médecine familiale au Nouveau-Brunswick. On ne parle pas des spécialisations ni de spécialités en ce moment. La province du Nouveau-Brunswick n'acceptera pas de financer une délocalisation du programme de l'Université de Sherbrooke s'il n'y a pas, parallèlement à cela, une entente qui demeure entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le gouvernement de Québec qui dit que le gouvernement du Québec va assurer annuellement des places en médecine dans les facultés de médecine du Québec. On est rendu à 32 nouvelles admissions par année. Il se peut qu'il y en ait 24 qui vont venir ici, mais le jour où ceci ne va pas fonctionner ou que cela devrait être retiré pour toutes sortes de raisons, le gouvernement veut garantir que ces places seront encore disponibles dans les facultés de médecine du Québec. C'est une condition absolument fondamentale de la part du gouvernement du Nouveau-Brunswick et il est en train d'en discuter avec le gouvernement du Québec. Il y a un coût à cela, mais le gouvernement est prêt à payer le coût parce qu'il veut avoir cette garantie.

E. Robichaud : Des étudiantes et étudiants du DSS ont soulevé une préoccupation à savoir que toute leur formation serait maintenant au Nouveau-Brunswick et qu'il y a un danger de perdre face à la formation qui ne serait pas dans un milieu où il y a une plus grande diversité de spécialités, d'hôpitaux et tout ce qui pourrait avoir un impact. Est-ce qu'il y a eu, à un moment donné, une certaine consultation auprès des étudiantes ou étudiants?

Recteur et vice-chancelier : Je ne peux pas vous affirmer s'il y a eu une consultation plus large. Vous comprendrez que c'est le programme de l'Université de Sherbrooke. Au lieu d'être offert dans des classes à Sherbrooke et dans l'hôpital à Sherbrooke, l'Université a décidé qu'elle voulait l'offrir dans des classes à Moncton et dans les hôpitaux de Moncton, Bathurst et d'Edmundston. À savoir jusqu'à quel point les étudiantes et étudiants avaient été consultés, je ne peux pas vous le dire. Par ailleurs, ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a eu des réunions la semaine dernière à Frédéricton avec les trois ministres concernés, j'y étais ainsi que la secrétaire générale et le doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke. La première intervention du doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke a été qu'eux-mêmes ne seraient pas prêts à aller de l'avant s'ils ne pouvaient pas assurer qu'il y ait une qualité équivalente de ce qui se fait à Sherbrooke dans la délocalisation du programme. C'est le premier élément. Le deuxième élément, une des premières choses que j'ai suggérées quand on a commencé à avoir ces discussions, c'est que si l'on pourrait imaginer que parmi les 24 étudiantes ou étudiants sélectionnés pour étudier à Moncton, est-ce que forcément ces 24 étudiantes ou étudiants devront provenir du Nouveau-Brunswick? Personnellement, j'ai suggéré très fortement que l'on devrait penser à quelque chose du genre. Deuxièmement, quand il y a eu la visite à UBC, Victoria et UNBC il y a deux semaines, nous avons deux de nos représentants, Charles Bourque et Normand Gionet. Ils ont vérifié et dans le programme de UBC avec Victoria, la première année ou la première session ne se fait pas à Victoria, elle se fait à UBC. C'est une question qui a apporté une interrogation aux gens qui sont responsables de ce projet au plan académique à savoir si ce modèle pourrait aussi être envisagé? C'est le genre de situation que l'on envisage pour le moment. Ce que je peux vous dire c'est que, à l'heure actuelle et généralement parlant, celles et ceux de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke qui ont choisi leur lieu de stages au Nouveau-Brunswick, ce sont principalement des gens qui sont du Nouveau-Brunswick qui reviennent faire leurs stages,

12. FORMATION MÉDICALE (suite)

que ce soit le stage prédoctoral ou que ce soit le stage en médecine familiale. Déjà, il y a deux ans de médecine pré-médicale qui se fait complètement au Nouveau-Brunswick, les étudiantes et étudiants ne sont pas du tout au Québec. Ceci est assez spécifique au programme de l'Université de Sherbrooke. La grande préoccupation de la communauté anglophone du Nouveau-Brunswick par rapport à ce projet, c'est que les places sont achetées à Dalhousie University et à Memorial University. Ces universités n'ont pas du tout une structure similaire à celle de l'Université de Sherbrooke en ce qui concerne la livraison du programme. Elles n'ont pas du tout visé à délocaliser leur programme et cela crée de la nervosité assez importante dans les corporations hospitalières anglophones du Nouveau-Brunswick et certainement auprès de nos collègues de UNB et certainement UNBSJ. Le grand hôpital régional anglophone est à Saint-Jean et UNBSJ a toujours de grandes aspirations d'être la Faculté de médecine au Nouveau-Brunswick. C'est une situation qu'il faut gérer au plan politique.

Deguire : Je remercie le recteur et vice-chancelier de venir au Sénat académique nous présenter l'état d'avancement du projet « école de médecine ». Ça fait longtemps que cela se discute et en fait, il est peut-être temps que le Sénat académique soit informé de cela puisque l'on parle du programme académique jusqu'à un certain point. Je voudrais simplement exprimer deux inquiétudes. La première, c'est la masse critique. J'imagine qu'il y a des études qui ont été faites pour le financement, mais la masse critique de la population francophone au Nouveau-Brunswick est assez faible et ça veut dire que l'on ne peut pas rêver à des économies d'échelle ou quoi que ce soit. Donc on peut s'attendre à quelque chose qui va être très coûteux, peut-être plus coûteux que ça coûte ailleurs. J'espère que les gens en sont bien conscients. Une petite masse critique peut créer des problèmes financiers. Avez-vous pu vous montrer un peu rassurant en disant que ce n'est pas à l'intérieur des budgets existants ou d'une extension des budgets existants que ça va être financé, mais que ce sera un financement séparé. C'est rassurant, mais ce n'est pas tout à fait rassurant pour la raison suivante. On sait bien que les programmes de médecine sont non seulement plus coûteux, mais leur coût augmente plus vite que les autres programmes. Les dépenses de la santé dans toutes les provinces augmentent plus vite que les dépenses de tous les autres ministères, ce qui veut dire que, à un moment donné, le gouvernement a une certaine tarte à partager et lorsqu'une partie de la tarte croît plus vite que les autres, il aura tendance à en mettre un peu plus dans cette partie. Cela se fait déjà dans d'autres petits milieux, la notion de masse critique est importante. L'exemple c'est la faculté d'études vétérinaires de l'Université de l'île-du-Prince-Édouard. J'ai parlé avec plusieurs professeurs là-bas, ils ne sont pas en études vétérinaires, mais ils sont dans d'autres programmes, dans d'autres facultés. Ils nous disent que très souvent, il y a un problème où les fonds ont tendance à glisser vers la Faculté des études vétérinaires. Je pense qu'il faudrait avoir une structure financière particulière pour s'assurer que ça n'arrive pas à Moncton.

Recteur et vice-chancelier : Je pense que c'est un excellent point à savoir la capacité de la province de payer la formation des médecins et de payer des gens. Le fait de payer des gens qui étudient dans d'autres juridictions ne bâtit pas une capacité chez nous. On ne garde pas une expertise chez nous, on la développe ailleurs avec les ressources financières du Nouveau-Brunswick. Je peux vous dire que j'ai rencontré le sous-ministre de l'Éducation à Québec sur cette question. Il m'a dit une chose qui m'a surpris, d'abord le Nouveau-Brunswick paie 27 000 \$ par étudiante ou étudiant par année au gouvernement du Québec pour les placer en médecine. Il me dit que le financement est de l'ordre de 25 % de plus pour la formation des médecins qui viennent du Nouveau-Brunswick parce que le vrai coût n'est pas 27 000 \$, c'est plutôt 40 000 \$. Je suis revenu à Frédéricton et j'ai posé la question et c'est vrai et on le reconnaît. Le fait que la formation sera délocalisée va coûter 40 000 \$ parce que la différence entre le 27 000 \$ et le 40 000 \$ ce sont les coûts additionnels qu'il va y avoir sur le territoire du Nouveau-Brunswick. Je crois que le gouvernement est prêt à l'assumer. Ce que je peux vous dire par ailleurs, c'est que les arrangements financiers qui sont discutés dans cette affaire, ça ne fait pas partie de la subvention ordinaire à l'Université de Moncton, c'est vraiment un budget qui arriverait du ministère de la Santé et qui serait évidemment versé à l'Université de Moncton, mais remis immédiatement au Centre de formation médicale de l'Acadie. C'est comme cela que l'on souhaiterait appeler cette initiative qui est un partenariat entre deux universités qui ne fait pas partie de nos subventions à l'Université de Moncton. On ne devrait pas être permis d'en prendre une partie pour mettre dans nos opérations et surtout pas prendre l'argent des opérations pour aller financer les déficits à ce niveau.

12. FORMATION MÉDICALE (suite)

Deguire : Peut-être que je peux exprimer mon inquiétude un peu différemment. Je suis bien conscient que cela va être des sources séparées, mais au départ, les deux vont venir du gouvernement provincial. J'ai l'impression que le danger serait que les sommes allouées à l'Université dans le budget de fonctionnement augmenteront moins vite à cause de la présence de l'école de médecine. C'est ça l'inquiétude.

Recteur et vice-chancelier : Je pense que c'est une inquiétude et je dois admettre que je la comprends. Il y a une chose, je ne pense pas que ni moi, ni personne d'autres accepteraient que les subventions de l'Université de Moncton, en terme de pourcentage, seraient différentes et inférieures aux autres universités en nous disant que l'on finance un centre de formation médicale. Je pense que ce ne serait pas acceptable par personne. Ce que je vous dis, c'est que la province du Nouveau-Brunswick est consciente qu'elle a besoin d'ouvrir les portes de ses corporations hospitalières, de donner des numéros de pratique additionnels à des médecins pour permettre la formation médicale francophone.

13. RAPPORT PRÉLIMINAIRE SUR LES EXIGENCES D'ADMISSIONS DANS LE CADRE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE RENOUVELÉE

Voir le Document E, p. 1-4)

VRER : Le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick a mis en oeuvre son programme de l'école renouvelée avec des buts ponctuels. Si vous regardez à la deuxième page du rapport qui est inclus, vous avez une description de ce que l'école renouvelée comprend. C'est qu'un élève de la dixième à la douzième années inclusivement est appelé à compléter un minimum de 24 crédits sur une possibilité de 30 crédits. Sur ces 24 crédits, 17 sont obligatoires et sept sont au choix. Bien sûr avec cette reconfiguration, l'Université s'est penchée sur la question à savoir si la reconfiguration avait un impact sur toute la question des admissions. La réponse courte à cette question, c'est que, après examen des exigences pour l'obtention des diplômes, de l'horaire de la journée scolaire qui a été modifiée, le comité *ad hoc* de la RVD qui a été formé est arrivé à la conclusion que des changements ne sont pas nécessaires. On peut maintenir le statut quo pour 2006-2007 et 2007-2008, il n'y a pas d'incidence et il n'y a pas de retombée. Toutefois, le comité a reconnu que c'était peut-être le moment opportun pour amorcer une étude un peu plus large, d'avoir un second regard sur l'ensemble des critères d'admission à l'Université de Moncton.

14. CONTINGENTEMENT – SCIENCE INFIRMIÈRE

Voir le Document F, p. 1

VRER : En 1995, l'Université avait établi un contingentement en science infirmière qui, au Campus de Moncton, était de 80, au Campus de Shippagan, 35 et au Campus d'Edmundston, également 35. Mais il y a eu une pression assez considérable entre 1995 et 2000 par la AINB pour suspendre ce contingentement dans les deux campus et que l'on accepte 42 dans les deux campus du Nord. Cela était dû à une pression qui se faisait en partie à cause des lacunes qu'il y avait à pouvoir combler les besoins. Maintenant en 2005, le gouvernement du Nouveau-Brunswick nous arrive avec une nouvelle proposition de contingentement qui fait en sorte que maintenant, il y aura 13 places ajoutées à l'Université de Moncton, Campus de Moncton. Il y aurait sept places ajoutées au Campus de Shippagan (Bathurst) et le contingentement à Edmundston serait de 42.

R : 32-SAC-050506

Neil Boucher, appuyé par Gary Long, propose :

« Que le contingentement passe de 80 à 93 pour le Campus de Moncton; de 42 à 49 pour le Campus de Shippagan (Bathurst); et demeure à 42 pour le Campus d'Edmundston à compter de septembre 2005. »

Recteur et vice-chancelier : Lors du dépôt du budget provincial au mois de mars, début avril, on a annoncé des mesures par rapport aux universités notamment des augmentations à nos subventions ordinaires et l'on a aussi annoncé que l'on ajouterait à la base de la UNB et de l'Université Moncton, parce que ce sont elles qui offrent les programmes de science

14. CONTINGENTEMENT – SCIENCE INFIRMIÈRE (suite)

infirmière au Nouveau-Brunswick, une augmentation de 4,4 millions de dollars à une subvention pour nous permettre d'augmenter le contingentement dont on vient d'exprimer la nécessité. On n'a pas terminé les discussions avec la province, mais ce sont des coûts éligibles pour les ressources professorales et les monitrices cliniques dans les milieux hospitaliers. L'Université de Moncton a à peu près 40 % du contingent néo-brunswickois, donc on pourrait s'attendre de recevoir près de 40 % du 4,4 millions de dollars soit environ 1,8 millions de dollars. Cela couvrirait les coûts additionnels liés au contingentement.

Bouchard : Est-ce que les personnes impliquées des trois campus ont été consultées? Est-ce qu'elles sont satisfaites de la distribution entre les trois campus? Et l'autre commentaire, peut-être plus important, c'est que l'on a actuellement de la difficulté à recruter du personnel, des professeures et professeurs pour la science infirmière. On y met encore plus de pression et je commence à m'inquiéter de la formation ou l'on n'a pas le choix de former un personnel qui est déjà débordé.

VRER : Concernant toute la question de redistribution et de contingentement, je peux vous assurer que cela a été fait de concert avec les trois campus. Quant au programme et ce que vous soulignez pour les professeures et professeurs, c'est sûr et certain que c'est une réalité de nos jours. Je crois qu'il va falloir tout simplement doubler nos efforts pour recruter du personnel. Il ne faut pas reculer devant ce défi.

P. Albert : Pour ajouter à ce que M. Boucher vient de mentionner pour la répartition, au Campus d'Edmundston, on est d'accord, mais lors de la dernière rencontre, c'était dans le contexte de la situation actuelle, soit 42. S'il y a des changements dans l'avenir, on en reparlera.

15. SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-050423

Recteur et vice-chancelier : Le Conseil des gouverneurs du mois d'avril est la réunion qui traite des budgets, donc c'était le point principal à l'ordre du jour. Le budget doit être disponible maintenant pour les différentes instances. Je voulais tout simplement attirer votre attention sur un élément où il y a eu une très longue discussion soit des propositions provenant du Comité de gouvernance concernant la durée du mandat des membres du Conseil des gouverneurs. Il y avait aussi des propositions par rapport à la composition des comités du Conseil des gouverneurs, notamment le Comité de finance, le Comité de vérification. Ceux-ci étaient principalement composés des mêmes personnes. Avec les nouvelles règles et exigences on a vraiment scindé ceci. Le Comité de vérification est maintenant très majoritairement distinct du Comité de finance.

16. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

17. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu le 19 août 2005 à 8 h 30.

Président d'assemblée : À ce stade ci, je vais donner la liste des personnes qui terminent leur mandat. Robert Beaudoin, Armand Caron, Liette Clément, Gilles Cormier, Yahia Djaoued, Serge Jolicoeur et Gary Long.

Recteur et vice-chancelier: J'aurais aimé prendre une minute pour remercier l'ensemble de ceux et celles qui terminent leur mandat aujourd'hui. J'ai beaucoup apprécié votre participation, mais vous me permettrez de souligner le départ d'une personne plus que les autres. Il s'agit de notre collègue Armand Caron. Armand Caron est certainement le sénateur le plus senior autour de cette table. Il siège de façon continue au Sénat académique depuis 1977. Donc, il a été pendant 26 ans membre de cette assemblée, depuis les 15 dernières années à titre de membre invité comme vice-recteur du Campus de Shippagan. Au préalable, il était doyen des études qui s'appelait à l'époque Directeur

17. PROCHAINE RÉUNION (suite)

des services pédagogiques, pendant sept ans et avait été responsable du Registrariat. Avant cela, il a été professeur membre du Sénat académique représentant le Campus de Shippagan. Donc, je sais qu'il a suivi avec beaucoup d'assiduité cette assemblée. Je lui ai demandé ce matin à combien de réunions il avait pu assister en 26 ans, il n'était pas certain, mais il y a une chose qui m'apparaît certaine, c'est qu'il n'en a pas manqué beaucoup. Même s'il a très bien respecté son rôle d'invité au cours des dernières années en intervenant uniquement lorsqu'il était interpellé, je peux vous assurer qu'il a suivi de très près le développement académique de l'Université, particulièrement celui du Campus de Shippagan. Je voudrais le remercier au nom du Sénat académique et le remercier vraiment pour sa contribution exceptionnelle à l'avancement de l'institution qui s'appelle l'Université de Moncton et bien sûr de façon encore plus spécifique à l'avancement du Campus de Shippagan. Je pense que le Campus de Shippagan a beaucoup de reconnaissance à l'égard d'Armand Caron qui a vu le Campus continuer à se développer. Ceux et celles d'entre vous qui ont la chance d'aller au Campus de Shippagan, on a un corps étudiant vraiment très enthousiaste, on a corps professoral remarquable et l'on a des infrastructures de premier niveau. Depuis plus de huit ans, on avait refait un plan stratégique pour le développement du Campus de Shippagan et je dirais qu'en tout point, la mise en œuvre de ce plan stratégique a été réalisée et c'est grâce évidemment à son leadership. Merci beaucoup à mon collègue Armand Caron.

A. Caron : Comme vous l'avez mentionné, monsieur le recteur et vice-chancelier, c'est sûr que dans les 15 dernières années comme vous avez dit, je n'ai pas parlé beaucoup. Il y a ce dicton qui dit « prendre toute sa place et prendre rien que sa place ». Dans ce contexte, quand j'ai été membre du Sénat académique, c'est sûr que j'ai pris plus de place. J'aimerais en terminant remercier tout le monde des trois campus pour la collaboration tant à mon endroit personnel qu'à l'égard du Campus de Shippagan. Vous avez mentionné effectivement que je siège au Sénat académique depuis 1977, mais je peux vous dire une chose, j'ai effectivement eu ma première réunion du Sénat académique le 17 août 1977 comme professeur du Campus de Shippagan et c'était au moment de la création de l'Université de Moncton et ses trois campus. C'était la première réunion du Sénat académique comme Université à trois campus et l'on sait que cette Université avait été créée à ce moment beaucoup plus comme un mariage de raison que d'amour. Pour y avoir passer toutes ces années, je vous dis aujourd'hui que c'est beaucoup plus emballant, enthousiasmant et je remercie tout le monde des trois campus parce que, pour avoir vécu les réunions du Sénat académique de 1977 qui duraient trois jours, c'était parfois très pénible ces débats pour ne pas dire des combats entre les trois campus. Quand je regarde où nous sommes rendus en 2005, il y a beaucoup de respect et les gens s'intègrent et reconnaissent la valeur de chacun des campus pour en faire une valeur totale de l'Université de Moncton. On a drôlement bien évolué et quand je regarde la durée des réunions du Sénat académique, on s'est drôlement amélioré et ça, c'est dû aux personnes qui sont arrivées progressivement et qu'elles ont pu réaliser la valeur de l'Université. Nous avons le sentiment réel de contribuer de façon importante à l'évolution de l'Université de Moncton et je vous remercie encore une fois pour votre collaboration. Je quitte mais uniquement avec de bons souvenirs. Je remercie évidemment le recteur et vice-chancelier pour son appui au cours des dernières années. Bref, tout ça pour vous dire mes chers amis que parfois on parle du Sénat académique en disant que cela prend du temps pour arriver à des décisions, mais consolez-vous, vous n'avez pas connu les années 1970.

Le président d'assemblée s'absente pour le reste de la réunion.

18. ÉVALUATION DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Le recteur et vice-chancelier explique la procédure pour l'évaluation du président d'assemblée. Il mentionne que c'est une pratique annuelle.

19. CLOTURE

La séance est levée à 13 h 10.

Contresigné le _____

Yvon Fontaine, président

Colette Landry Martin, secrétaire générale